



Projet de parc photovoltaïque sur les communes de Dun-sur-Auron et Parnay

Avis de Nature 18

Ce projet d'une superficie de 67 ha (80 ha ? 101 ha ? plusieurs surfaces différentes apparaissent dans ce dossier) sera implanté sur des terres agricoles et des surfaces naturelles.

Le projet est justifié par le développeur (outre la nécessité de produire de l'électricité décarbonnée) :

- en ce qui concerne les surfaces naturelles par leur peu d'intérêt en termes de biodiversité
- en ce qui concerne les terres agricoles par un projet d'élevage ovin

Concernant le 1^{er} point

Outre le fait que la nature ordinaire n'est jamais prise en compte dans ces projets, l'avis de la MRAE concernant l'étude d'impact environnemental ne laisse guère de place au doute quant à la qualité de cette étude et son constat est sévère (ce que ne manquent pas de relever bon nombre des contributions en ligne).

Le développeur JPEE et le cabinet ADEV, auteur de cette étude, ont beau être très critiques sur cet avis de la MRAE, lui reprochant des « *assertions invérifiables* », des « *remarques inappropriées* »... et se retrancher derrière leur grande expérience dans leur domaine, nous tenons à rappeler que la MRAE, organisme public, est constitué de spécialistes et émet un avis impartial, chacun des membres n'ayant aucun intérêt financier dans le projet (tout ceci est rappelé dans le préambule page 2). Peut-on en dire autant du développeur du projet ou du cabinet d'études financé par celui-ci.

Concernant le 2^{ème} point

Le projet agricole présenté par le développeur, et qui a reçu un avis défavorable de la Chambre d'Agriculture, indique qu'un troupeau de 250 ovins sera installé sur les parcelles. Outre le fait que le projet se compose de plusieurs parcelles qui ne se jouxtent pas toujours, on s'étonne que ce projet soit mené par un exploitant agricole habitant à plus de 30 km (quand les routes traversant le polygone de tir sont ouvertes à la circulation !), céréalier de surcroît, et qui travaille seul sur son exploitation. On se demande bien quelle organisation il va pouvoir mettre en place pour assumer cet élevage ovin en plus. Mais il est vrai qu'avec une compensation financière de 350 € par ha et par an, la rentabilité de cet élevage n'est sans doute pas le facteur essentiel. En résumé, un projet agricole alibi ! Et n'oublions pas que, comme la plupart des projets agrivoltaïques s'appuient sur des élevages ovins, les Français vont devoir augmenter fortement leur consommation de viande d'agneau !



Soyons sérieux. Alors que le monde agricole s'est récemment mobilisé pour la protection des terres agricoles, pour la transmission des fermes, pour la souveraineté alimentaire, toutes ces terres agricoles mobilisées pour la production électrique vont à l'encontre de ces demandes et ne font qu'engendrer une spéculation sur le prix de l'hectare, sans parler de l'artificialisation bien réelle, même si elle n'est pas prise en compte. De plus, affirmer que la végétation sous les panneaux ne sera pas impactée grâce aux 2 cm laissés entre chaque table est illusoire. Aucune étude scientifique n'a pu le démontrer à ce jour.

Bien entendu, les conclusions du pédologue sont sans surprise :

« Les éléments diagnostiqués montrent que ce projet de centrale photovoltaïque s'insère dans des terrains médiocres au plan agronomique. La perspective de maintenir ici un couvert permanent en herbe, exploité par le pâturage ovin extensif associé utilement à ce projet, est satisfaisante. »

Mais est-ce bien son rôle de délivrer un satisfecit au projet, si ce n'est que lui aussi est rémunéré par le développeur ?

Enfin, que dire aux habitants du hameau de Beaupuits dont les maisons vont être littéralement cernées par le projet ? La plantation de haies qui feront de 3 à 7 m de haut suffiront-elles à compenser la covisibilité ? Bien sûr si on en croit les photomontages, toujours très avantageux, au point qu'on se demande même s'il est vraiment besoin de nouvelles haies, alors que les panneaux mesureront 3,30 m au point haut ! Espérons aussi que les haies plantées pousseront comme prévu avec une possibilité d'arrosage seulement la 1^{ère} année. En effet, Nature 18 est membre de la cellule de l'eau et, à notre connaissance, dans le département du Cher, la dérogation pour arrosage de jeunes plants en cas de restrictions des usages de l'eau n'est possible que la 1^{ère} année.

En conclusion, Nature 18 émet un avis défavorable à ce projet.

Si la lutte contre le dérèglement climatique passe par la baisse drastique des émissions de GES, si les énergies renouvelables peuvent y contribuer, cela ne peut se faire au détriment de la biodiversité qui est déjà en grande difficulté. Celle-ci sera forcément impactée par les travaux, par l'exploitation et par le fait que chaque zone sera clôturée, limitant le déplacement de nombreuses espèces.

Deux leviers se complétant peuvent être actionnés, tout en préservant la biodiversité :

1/ L'installation de panneaux photovoltaïques uniquement sur les espaces déjà artificialisés (toitures, parkings...) ou pollués. C'est notre position et celle de notre fédération France Nature Environnement.

2/ La sobriété dans tous les usages de l'énergie

De toute façon, on sait que la transition énergétique est un leurre. Les énergies renouvelables, dans la société de consommation actuelle, ne remplaceront pas les autres sources d'énergies (fossiles ou nucléaire) mais viendront s'y rajouter, sauf bien sûr si on accepte de revoir nos modes de vie énergivores.

Remarque :

Les avis de la CDPENAF et de la Chambre d'Agriculture étaient inaccessibles au lien mentionné sur le site de la Préfecture du Cher.

Le Traîne Buissons



Bulletin de Nature 18, Association d'Etude et de Protection de la Nature et de l'Environnement dans le Cher

Numéro spécial

Énergies
renouvelables

LA BIODIVERSITE, C'EST LA VIE !

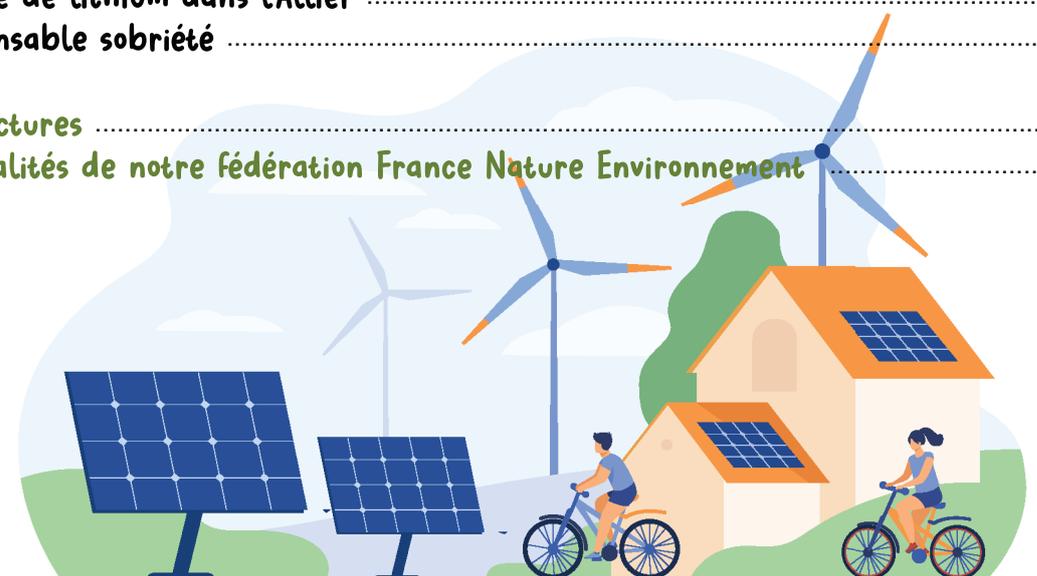


Protégeons la
ensemble !

Traîne-Buisson Juillet - Août - Septembre

Sommaire

L'édito	3
Vie de l'association.....	4 - 8
Retour sur la «Faites» de l'écologie	4
Retour sur la journée mondiale des Blaireaux	5
Pourquoi protéger le busard cendré.....	6
Le groupe papillons	7
Nous y étions	8
Dossier spécial énergies renouvelables	11 - 28
Pourquoi un dossier sur les énergies renouvelables (EnR) dans le Train-Buisson ?	11
Énergie solaire : le vrai du faux	12
La poule aux oeufs d'or, le paysan et le citoyen (contes moderne)	14
L'agriphtovoltisme	15
La CDPENAF c'est quoi et pour quoi faire ?	16
Enquêtes et consultations publiques : Participons !	17
La méthanisation : une usine à gaz ?	18
L'ambivalence de la méthanisation	19
Les cultures intermédiaires à vocation énergétique (Cives)	20
Eoliennes, la force du vent	21
L'énergie éolienne et les chauves-souris	22
Un parc éolien à Saint Germain des Bois	23
Comment intervient Nature 18 ? les inventaires Faune Flore pour les projets éoliens	24
Rénovation thermique et faune sauvage	25
La voiture électrique : une fausse bonne idée ?	26
Une mine de lithium dans l'Allier	27
L'indispensable sobriété	28
Pages lectures	30
Les actualités de notre fédération France Nature Environnement	32



L'édito



Climat et biodiversité : un seul combat

Nous le savons tous, le charbon, les hydrocarbures et l'uranium arrachés aux entrailles de la terre produisent les gaz à effet de serre si néfastes à la santé de la planète et la nôtre. Les énergies renouvelables sont un impératif climatique.

Avec le tout électrique et le tout numérique, les besoins en énergie vont fortement augmenter. Pour répondre à cette demande, beaucoup plus importante que prévue selon le gestionnaire du réseau de haute tension (RTE)¹, la production d'énergie renouvelable devrait doubler dans la décennie à venir. Le gouvernement vient de se doter d'une loi d'accélération des énergies renouvelables en attendant la première grande loi de programmation sur l'énergie et le climat qui sera débattue au Parlement à l'automne. Tout est fait pour accélérer le développement des énergies renouvelables mais quid de la biodiversité ?

Avec la multiplication probable des projets à venir, nous allons devoir être encore plus vigilants. C'est pourquoi nous avons décidé de consacrer ce numéro du Traîne-

Buisson aux énergies renouvelables. Limités par le nombre de page, nous n'aborderons que le solaire, l'éolien et la méthanisation, l'idée étant d'ouvrir des pistes à la réflexion.

Des énergies renouvelable oui, mais pas aux dépens de la biodiversité

Il existe des objectifs chiffrés à atteindre par les services de l'état en production d'énergie renouvelable mais rien de tel n'existe pour préserver la biodiversité. Pourtant, considérer l'enjeu climatique indépendamment de celui de la biodiversité est une aberration car les deux sont interdépendants.

En l'espace d'un instant à l'échelle de la création, l'être humain a consommé ou détruit la plus grande partie du monde naturel. L'espace sauvage n'occupe plus que 23% de la superficie de la Terre. Il y a un siècle, c'était 85%². Nous avons mité le territoire d'axes routiers, de villes toujours en extension et maintenant de champs d'éoliennes ou de panneaux photovoltaïques. Les chauves-souris paient le prix fort avec l'éolien (p.22). Les oiseaux se blessent sur les panneaux photovoltaïques, certains comme les grèbes ou les harles ne peuvent plus décoller, tandis que certains insectes y pondent leurs œufs parce qu'ils confondent ces surfaces réfléchissant de la lumière polarisée avec un plan d'eau³. Il serait si simple d'installer ces panneaux sur les toits des maisons, des parkings, des supermarchés même si c'est moins rentable pour les industriels qui sont rentrés avec avidité dans la course.

Nous sommes favorables aux énergies renouvelables mais nous nous opposons et nous continuerons à nous opposer aux projets dans les zones à fort enjeux environnemental comme nous l'avons fait à Saint-Germain des bois (p.23) ainsi qu'à la consommation de terres agricoles

quand leur destination n'est pas pour l'alimentation de l'homme ou du bétail.

Rien ne sera possible sans la sobriété

Est-il raisonnable d'être toujours plus dans le gigantisme : des éoliennes de plus en plus grandes, des dizaines et sans doute bientôt des centaines d'hectares de panneaux photovoltaïques, des usines à gaz à nourrir en permanence quitte à priver les humains de nourriture. Et tout cela pour produire et consommer toujours plus ? C'est un leurre de penser que les énergies renouvelables résoudront le problème. C'est notre manière de vivre qu'il faut revoir.

« Il en faut peu pour être heureux, vraiment très peu pour être heureux. Il faut se satisfaire du nécessaire. Un peu d'eau fraîche et de verdure, que nous prodigue la nature, quelques rayons de miel et de soleil. (...) Et tu verras que tout est résolu lorsque l'on se passe des choses superflues. » C'est la chanson de Baloo dans le livre de la jungle. Bien sûr, ce n'est pas si simple, mais entrer en sobriété est une nécessité (p. 28). Il s'agit de vivre avec moins et surtout, de vivre mieux. Prendre sa vie en main et s'alléger des dictats de la consommation libère. Cela nous redonnera du temps pour s'émerveiller du vivant qui nous entoure.

Passez un bel été, plein de belles découvertes !

Isabelle Vaissade Maillet

¹ RTE : la France pourra-t-elle produire assez d'électricité en 2035 ? Libération, 7 juin 2023

² Article publié dans la revue Nature le 31 octobre 2018.

³ Centrales photovoltaïques et biodiversité, LPO, 2022

Retour sur la « Faites » de l'écologie

La ville de Bourges et la Communauté d'Agglomération Bourges Plus ont organisé en cette année la neuvième édition de la « Faites » de l'écologie. Pendant 9 jours, du 5 au 13 mai, se sont succédées des animations diverses et variées (ateliers, conférences, sortie nature...), avec comme dénominateur commun la sensibilisation à la préservation de l'environnement ! Les 17 communes de l'agglomération étaient concernées avec une programmation variée : des expositions, des ateliers et de nombreuses autres activités. Nature 18 proposait 4 animations durant cette fête.



Un atelier nature pour apprendre à identifier les arbres qui nous entourent avec la médiathèque de Saint Doulchard

Avec l'aide de Rémi, chargé de mission botanique, les 15 participants de cet atelier ont mené une véritable enquête botanique pour identifier la flore entourant la médiathèque. Entre les arbres ornementaux, les rosiers buissons et les pelouses foisonnantes, la mission a été accomplie à grand renfort d'indices observés dans les moindres détails et, au besoin, scrutés à la loupe de poche.

L'exposition « Zéro pesticide dans nos jardins » était également visible à la médiathèque de Saint Doulchard.

Une chasse au trésor biodiversité à Arcay

Des énigmes à résoudre, des indices à trouver grâce à des ateliers sur la faune, la flore, les chaînes alimentaires, les symbioses entre les espèces... les participants ont appris en s'amusant lors de la chasse aux trésors organisée à Arcay !

Une quinzaine de personnes sont donc parties à la recherche du fameux trésor, avec l'aide de Quentin, animateur et Justine, notre directrice !



Un atelier construction de nichoirs à oiseaux

Une dizaine de personnes nous ont rejoints à l'atelier construction de nichoirs à oiseaux à Vorly. Sébastien, Alain et Annie Ouzet et René Sureau, bénévoles, étaient présents sur place pour aider les participants à monter leur petit nichoir.



Les personnes présentes sur place sont également repartis avec de nombreux conseils pour accueillir les oiseaux et la biodiversité en général, dans leur jardin ou sur leur balcon !

Ludo-rando au parc du Château de Rozé à Trouy

La pluie a malheureusement eu raison de la sortie prévue à Trouy, seuls les élus et les journalistes ont bravé la météo pour rejoindre Quentin, animateur dans le parc du Château.

Le stand lors de la journée festive

Cette semaine sous le signe de l'écologie s'achève traditionnellement par une après-midi festive organisée le samedi au jardin de l'Archevêché à Bourges. Un moment convivial qui permet de réunir de nombreux acteurs ainsi que toutes les associations environnementales locales.

Cette journée nous a permis d'échanger et de sensibiliser une centaine de personnes.

Nous avons proposé un stand thématique sur le blaireau à l'occasion de la journée mondiale des Blaireaux qui avait lieu le 15 mai 2023.



Elodie Jarry

Photos : Nature 18

Retour sur la journée mondiale des blaireaux



Dans le Cher, Nature 18 travaille avec les agents SNCF chargés de l'entretien des voies

Le 15 mai 2023, Nature 18 a organisé un rassemblement devant la préfecture du Cher dans le cadre de la journée mondiale des blaireaux. À cette occasion, une lettre a été remise au préfet pour demander de renoncer à autoriser une période complémentaire et mettre en place une collaboration avec les associations de protection de la nature, pour travailler à une meilleure cohabitation avec cet animal et l'ensemble du vivant dans notre département.

Le 13 mai, lors de la « Faites » de l'écologie, les bénévoles et les salariés présents sur le stand de l'association avaient notamment sensibilisé les visiteurs à la situation du blaireau dans le département du Cher.



Isabelle Vaissade-Maillet, présidente de Nature 18, a lu le contenu de la lettre aux militants présents, ainsi qu'à la presse (Berry Républicain, France Bleu Berry et France 3) présente sur les lieux avant de remettre le courrier au Préfet.



Les bénévoles et sympathisants rassemblés devant la Préfecture

Depuis un peu plus d'un an, Nature 18 a été plusieurs fois sollicitée par des agents de la SNCF pour expertiser de possibles terriers de blaireau en bordure de voies ferrées et les risques encourus à cette occasion.

La SNCF, dans d'autres régions que la nôtre, a déjà conduit avec l'aide d'associations environnementales des expériences de cohabitation entre train et terriers de blaireaux. Ainsi en Alsace, un terrier artificiel a été construit pour « reloger » des blaireaux un peu moins près de la voie



*Pascal Cholet (SNCF) s'entretient avec Danièle Boone
© Philippe Van Nieuwkerke*

Pour le Cher, nos bénévoles se sont déplacés à plusieurs endroits du territoire pour conseiller la SNCF

L'idée d'un partenariat à ce sujet a été émise et des démarches en ce sens sont entreprises...

Pourquoi protéger le Busard cendré

Nature 18 s'active pour la protection du Busard cendré

Depuis plus de 30 ans, le Busard cendré est une espèce emblématique de Nature 18. C'est d'ailleurs sa silhouette qu'on peut reconnaître sur le logo de l'association ! Chaque année, dès le début du mois de juin, salariés et bénévoles s'activent sur le terrain pour guetter son arrivée dans les plaines agricoles du Cher.

Pourquoi protéger le Busard cendré ?

Le Busard cendré est un magnifique rapace diurne qui se reproduit notamment dans le département du Cher. En avril, il arrive d'Afrique pour se reproduire, entre autres, en Champagne berrichonne. Il installe son nid à même le sol dans les champs de céréales, principalement de blé et d'orge. A l'origine, il nichait plutôt dans des zones humides (roselières ou phragmitaies). Malheureusement, la disparition progressive de ces milieux l'a poussé à trouver d'autres types de terrain pour s'installer.

Seulement, les champs de céréales présentent un inconvénient majeur pour le Busard cendré : ils sont moissonnés avant que les jeunes busards ne se soient envolés du nid. Ainsi, ce sont 60 à 80 % des nichées qui sont détruites pendant la moisson. La localisation des nichées et leur protection sont alors indispensables, en collaboration avec les agriculteurs. C'est pourquoi, depuis plus de 30 ans, des bénévoles de Nature 18 se mobilisent pour repérer les nids, prendre contact avec les agriculteurs et installer des parcs autour des nids. Ainsi, pendant la moisson, l'agriculteur n'a plus qu'à contourner le parc pour sauver la nichée. C'est un travail fastidieux qui est largement récompensé lorsque de jeunes busards prennent leur envol.

Sans l'intervention humaine et la mise en place de mesures de préservation, l'espèce serait probablement disparue au bout de 20 ans (Source : CNRS de Chizé).

2022 : une année compliqué

L'année dernière, les bénévoles ont pu repérer une dizaine de nids, malheureusement, seuls 3 nids ont pu



Jeune nichée de busard cendré, au sol

être « sauvés » et seulement 9 jeunes ont pris leur envol.

Plusieurs nids ont été prédatés et la pluviométrie, très importante fin juin, a noyé une nichée (les œufs des busards sont poreux).

Une moisson très précoce et des nichées tardives ont entraîné des protections de nichées sur des œufs (même en juillet pour du Saint-Martin alors que l'espèce niche plus tôt que le Busard cendré).

Et 2023, ça s'annonce comment ?

L'édition 2023 s'annonce bien plus positive, mais elle n'est pas terminée !

Les bénévoles ornitho, surnommés « les busardeux », s'activent sur le département pour repérer les nids de Busards cendrés ! Au moment où nous écrivons cet article (20 juin 2023), 9 nids ont déjà été localisés (deux à Uzay-le-Venon, un à Berry-Bouy, un à Dampierre-en-Graçay, au moins deux nids à Lugny-Champagne, un à Dun-sur-Auron, un à Sainte-Solange et un à Charôt).

Plusieurs nids localisés : uniquement dans des champs de blé à ce jour !

Des prospections sont toujours en cours et d'autres oiseaux ont été observés à Ineuil (plusieurs individus dont une femelle), à Brécly (plusieurs individus dont une femelle), à Bué-Menetou-Ratel (un couple), à Baugy (au moins un couple), à Arcay-St Caprais (individu vu récemment), à Osmoy (une femelle vue récemment), à Saint-Germain-des-Bois (une femelle vue et d'autres individus vus récemment).

Bonne nouvelle, aucun nid n'a été fait dans l'orge, alors que sa moisson a déjà commencé !

Mais la moisson du blé semble être en avance donc il ne faudra pas tarder à protéger toutes nos nichées localisées et espérons le, en découvrir d'autres.

Sebastien Brunet
Elodie Jarry

Les apéro-Busards

Les prospections ne sont pas réservées aux ornitho chevronnés

Pour la première fois cette année, nous avons proposé aux ornitho confirmés comme aux novices curieux d'en apprendre plus sur la biodiversité, de partager un moment convivial tout en prospectant les busards. Salariés, membres du conseil d'administration, bénévoles et adhérents se sont retrouvés sur le terrain, équipés de jumelles et de longues-vues pour repérer les busards en vol ! Entre 15 et 20 personnes se sont retrouvées sur les deux premiers rendez-vous !

Pour rappel, plus nombreux seront les bénévoles formés à reconnaître les busards, plus importantes seront les chances de sauver les nichées de busards ! Mobilisez-vous avec nous !



Installation du parc



Sortie d'observation



Apéro convivial après les prospections

Restitution de l'opération « Objectif Climat 2030 » dans le cadre de la journée Graine de familles à Aubinges

Dans le cadre de l'engagement de la commune au travers de l'action «Objectif climat 2030», les élèves de l'école d'Aubinges (Ce1 et Ce2) ont présenté leurs travaux sur le réchauffement climatique le samedi 13 mai 2023 à l'occasion d'un stand organisé lors de la journée « Graine de famille » organisée par la commune.

A partir d'expériences réalisées au cours de 3 séances avec Quentin, animateur de Nature 18, les enfants ont pu appréhender la notion de CO2, hausse du niveau des océans, de chaleur emmagasinée par les surfaces foncées, des connaissances qu'ils ont choisi de présenter au grand public !



La restitution sous forme de jeu

Cette restitution devait, dans un premier temps, être présentée uniquement au sein de l'école, mais les élus de la commune ont souhaité proposer à Nature 18 d'être présente à leur grande fête annuelle des familles !

Les enfants ont créé de grandes affiches qui ont été accrochées sur la façade du bâtiment et que chacun a pu découvrir lors de cette manifestation.

Une vingtaine de familles ont ainsi pu apprécier leur maîtrise du sujet, jusque dans les détails, avec la reprise de certaines expériences. Quentin, animateur, était présent pour échanger sur ce projet avec les familles présentes.

Lancement de l'IBC de Saint Amand Montrond

Récemment labélisée Territoire Engagé pour la Nature (TEN), la ville de Saint Amand Montrond réalise, dans ce cadre, un Inventaire de la biodiversité communale (IBC), obligatoire pour faire partie des TEN.

« La biodiversité est un patrimoine commun. Mieux on la connaît, mieux on la valorise ! » a évoqué Sébastien Brunet, chef de projets biodiversité de Nature 18 durant la réunion de lancement de l'IBC qui a eu lieu le 11 mai 2023.

Pendant 2 ans, cet IBC mobilisera l'association quarante-cinq jours sur le terrain. Il y aura des prospections et des inventaires concernant les habitats, la flore, les amphibiens, les reptiles, les oiseaux et les mammifères qui sont présents dans la commune.

Les zones étudiées seront nombreuses : le lac de Virlay, le parc Montagnac, la vallée du Cher, mais également le centre-ville de Saint-Amand-Montrond.

Pour réaliser son inventaire, Nature 18 compte également sur la participation des habitants de la sous-préfecture du Cher. L'association proposera des sorties sur le terrain, des projets pédagogiques dans les écoles, des animations thématiques ou encore des expositions.

« La Ville doit s'approprier l'IBC, tout comme les habitants, indique Sébastien Brunet. Il doit animer la population pour que toutes les générations se rencontrent. » !

Des fiches papier étaient à disposition de la trentaine de personnes présentes pour ce lancement officiel de l'IBC. Les Saint-Amandois pourront également renseigner leurs observations par ordinateur, ou via leur téléphone portable sur l'application FauneCher.

Elodie Jarry

Le groupe Papillons

Le groupe « Papillons » est de nouveau actif ! Vous le savez certainement, trois groupes thématiques existent à Nature 18 : le groupe Ornitho, le groupe Bota et maintenant le groupe papillons !

Une réunion de lancement du groupe a eu lieu le 6 avril, depuis, 3 sorties sur le terrain ont déjà eu lieu !

L'objectif de ce groupe est de relancer une belle dynamique bénévole sur le terrain, dans le cadre du projet « Atlas des papillons du Cher », au même titre que « l'Atlas des Libellules du Cher », paru en 2019 et « l'Atlas des Oiseaux du Cher », sorti en 2015.

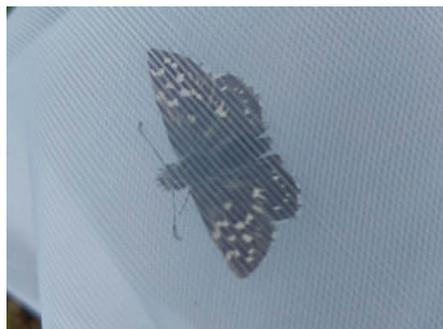
Chacun peut y participer !

Ce groupe est ouvert à tous, débutants ou confirmés, que vous soyez présents ponctuellement ou régulièrement ! Des outils (clés de détermination) ont été créés pour aider à identifier facilement les papillons, même chez vous, dans les jardins !

Comment faire ?

Ciblez un ou plusieurs endroits (votre jardin, un parc public...) et notez les dates d'observation des papillons que vous voyez. Certains sont compliqués à identifier mais d'autres sont facilement reconnaissables.

Un doute sur une espèce ? Envoyez-nous vos photos : sebastien.brunet@nature18.org



Observation durant une sortie papillons sur le terrain

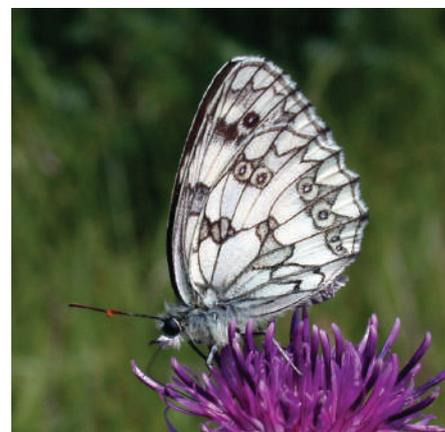


112 espèces de papillons sont présentes dans le Cher, demandez-nous la fiche d'identification ou téléchargez-la sur le site internet de Nature 18 !

ZOOM sur 3 espèces de papillons

Le Demi-deuil

Le demi-deuil est un papillon assez répandu dans le département. Sa face supérieure est noire et blanche. Il ne possède pas de ligne transverse noire dans la cellule. Il possède une tache noire dans la moitié basale de l'aile postérieure.



Habitat : Il fréquente divers habitats prairiaux riches en fleurs : steppes, pelouses, prairies, friches, clairières.

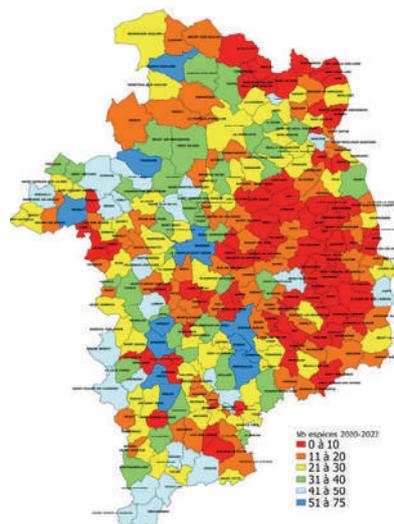
Période de vol : Il y a une seule génération à longue période de vol, de juin à début août.

Plantes hôtes : Diverses graminées. Dispersés au hasard dans les herbes, les œufs sont fréquemment pondus en vol. Ils éclosent au bout d'environ 3 semaines. Peu après leur naissance, les chenilles entrent en hibernation. Elles redeviennent actives au début du printemps.

Pour participer enregistrez vos données :

- directement sur notre base de données interactives : www.faune-cher.org
- directement avec l'application téléphone Naturalist
- avec la feuille de papier d'identification en notant le lieu d'observation et les dates d'observations pour chaque papillon vu (téléchargeable sur notre site internet)

Pour aller plus loin, contactez-nous : sebastien.brunet@nature18.org
On pourra vous fournir un guide pour identifier toutes les espèces de papillons du Cher, une carte de votre commune.



Ci-dessus, une carte du nombre d'espèces de papillons inventoriés par commune, il reste du travail ! Alors à vos filets !



Grand Mars changeant *Apatura iris*

D'une envergure de 7 à 8 cm, le Grand Mars changeant se reconnaît à la couleur brun-noir du dessus de ses ailes, traversées d'une bande claire sur les postérieures et de quelques taches claires sur les antérieures. Le mâle se distingue par des reflets bleu foncé violacé très prononcés.

Habitat : L'espèce fréquente les forêts matures de feuillus avec de petites clairières ou des sentiers bordés de saules. Elle affectionne également les zones de boisements spontanés, les prés humides et les bords d'étangs. Il évolue principalement autour, des saules (surtout le Saule Marsault), plus rarement les peupliers. Il se nourrit de la sève suintant des blessures des arbres, fruits fermentés, charognes de petits animaux, excréments.

En forêt, il vit dans les allées boisées et autres orées et clairières forestières. Le Grand Mars changeant reste très difficile à apercevoir. Il vole autour des branches les plus hautes des arbres et ne descend au sol qu'occasionnellement pour boire. Ses effectifs sont ainsi souvent sous-estimés.



Période de vol : Il vole de juin à août en une génération. Il hiberne à l'état de chenille brun violacé, collée à une brindille.

L'Azuré du serpolet

L'Azuré du serpolet est un papillon bleu de la famille des Lycaenidés. Parmi les plus grands de sa famille, il se distingue par la belle couleur bleue intense de la face supérieure de ses ailes, ponctuées de taches noires et bordées de noir. Cette espèce, rare, est protégée sur le territoire français.

Habitat : Il vit sur les pelouses sèches, les lisières et clairières forestières, les friches, les coteaux et les zones alluviales ouvertes... En bref, il se localise sur des secteurs herbacés, plutôt chauds et secs. Pour effectuer son cycle de vie, il a besoin de deux autres espèces bien différentes : une fourmi (du genre *Myrmica*) et une plante (l'Origan, de la famille des Lamiacées).

En été, le papillon pond ses œufs dans les fleurs de la plante. Avant l'automne, lorsque la chenille est assez grande, elle se laisse tomber au sol avant d'être récupérée par les fourmis qui vont la laisser grandir au sein de leur fourmilière toute proche. Leurrées par une sécrétion hormonale, les ouvrières s'occupent de la chenille comme si elle était l'une des leurs. Le nouveau papillon ainsi élevé émergera de la fourmilière au mois de mai suivant pour se reproduire et ainsi de suite ! Tout se déroule sur quelques centaines de mètres carrés : si un seul maillon de la chaîne est absent, c'est tout le cycle

qui s'effondre, mettant localement en danger la survie du papillon !

Importance de sa préservation :

Plutôt répandu en Europe, il possède toutefois une aire discontinue et est considéré comme « en danger » au niveau du continent. Il est d'ailleurs en déclin dans l'ouest et le nord de son aire de répartition du fait de l'intensification agricole et des plantations forestières. Ses exigences écologiques fortes rendent cette espèce très sensible aux changements de son habitat. Le papillon représente ainsi un bon indicateur d'équilibre d'un écosystème et du milieu qu'il occupe.

Période de vol : L'Azuré du Serpolet vole de mi-juin à fin juillet avec des décalages assez marqués en fonction de l'altitude. Le pic de vol se situe généralement en juillet.

Menaces, préservation et suivi :

Les principales menaces qui pèsent sur cette espèce sont la fragmentation et la destruction des habitats, la fermeture des milieux, l'emploi de pesticides, la destruction des fourmilières et la fauche trop précoce. Le très faible nombre de sites connus accueillant l'Azuré du serpolet dans le département illustre l'importance et l'urgence de préserver ces milieux.

Elodie Jarry
Sebastien Brunet

Nous y étions (avril - juin 2023)

Nature 18 participe à de nombreuses réunions, commissions, séminaires, comités de pilotage et comités techniques, etc. afin de porter la voix de l'environnement dans le débat public.

En 2022, nous avons compté 74 réunions où Nature 18 a été représentée par des bénévoles ou des salariés, en tout 14 personnes sont mobilisées sur de nombreux thèmes. Voici les commissions auxquelles Nature 18 étaient présente au mois d'avril, mai et juin.

Agriculture

25/05/2023

Commission Départementale d'Orientation Agricole (CDOA)

Danièle BOONE

19/06/2023

Session ordinaire de la Chambre d'Agriculture du Cher

Isabelle VAISSADE-MAILLET

Aménagement, du territoire et lutte contre l'artificialisation

20/04/2023, 11/05/2023 et 15/06/2023

Commission départementale de la préservation des espaces naturels, agricoles et forestiers du Cher (CDPENAF)

Philippe VANNIEUWERKE

10/05/2023, 29/06/2023

Commission Départementale d'Aménagement Commercial

Bernard SOUDÉE

Eau

04/05/2023, 08/06/2023

Bureau de la clé Sage Yèvre-Auron

Anne-Marie et Jacques LAMY, Lucie JAMET

18/04/2023, 24/05/2023, 27/06/2023

Cellule de l'eau

Anne-Marie et Jacques LAMY

22/05/2023

Rencontre sénateurs «Mission gestion durable de l'eau

Anne-Marie et Jacques LAMY

15/06/2023

Réseau France Nature Environnement Centre Val de Loire

Anne-Marie et Jacques LAMY

Risques environnementaux

30/05/2023

Commission de suivi de site du centre de stockage de déchets de Saint-Hilaire de Court et de Saint-Georges sur la Prée

Jean-Pierre THYRION

22/06/2023

Conseil de l'Environnement et des Risques sanitaires et technologiques (CODERST) ;

Jean-Pierre THYRION

Faune et sites naturels

06/06/2023

Comité départemental du Loup

Patricia MEUNIER

31/05/2023

Comité de gestion de la Réserve Naturelle du Val de Loire

Danièle BOONE

12/06/2023

Commission Départementale de la Nature, des Paysages et des Sites (CDNPS)

Marie José Garniche



Pourquoi un dossier sur les énergies renouvelables (EnR) dans le Traîne-Buisson ?

L'enjeu des énergies renouvelables

Les ressources terrestres ne sont pas inépuisables et ce début de 21^{ème} siècle nous le rappelle jour après jour en particulier pour l'eau, les minerais, l'énergie.... La surconsommation affecte gravement l'environnement et la biodiversité.

De nouvelles sources d'énergies dites renouvelables (EnR) se développent pour venir à terme remplacer les énergies fossiles (charbon, pétrole, gaz...), dont les ressources s'épuisent et dont la consommation est la cause principale du dérèglement climatique.

Mais que sont ces EnR et sont-elles réellement sans impact sur les milieux naturels ?

Le sujet est terriblement complexe et c'est avec modestie et prudence que nous allons essayer dans ce numéro spécial du Traîne Buisson d'apporter quelques éclaircissements en nous limitant au solaire, l'éolien et la méthanisation

Une chose est sûre, la Sobriété doit être la première des réponses aux enjeux du réchauffement climatique et de l'effondrement de la biodiversité..

Les énergies renouvelables cest quoi ?

Les EnR sont des énergies produites à partir du soleil, du vent, de la chaleur de la terre, des chutes d'eau, des marées... Elles permettent de produire de l'électricité, de la chaleur, du gaz, du carburant, ...

L'exploitation de ces sources d'énergie naturelles considérées comme inépuisables à l'échelle du temps humain puisque renouvelables quasiment à

l'infini, n'engendrerait pas ou peu de déchets ou d'émissions polluantes. Leur exploitation se distinguerait donc ainsi de celle des énergies fossiles, polluantes et dont les stocks diminuent. Les EnR représentent aujourd'hui environ 20% du total de la production mondiale d'énergie.

On dénombre communément 6 familles d'EnR :

- Énergie éolienne (terrestre et maritime) qui produit de l'électricité : éoliennes....
- Énergie solaire (photovoltaïque, thermique) qui produit de l'électricité ou de la chaleur : panneaux ou fours solaires ;
- Biomasse qui produit de la chaleur ou des carburants à partir des déchets : méthaniseurs...
- Bois-énergie qui produit de la chaleur à partir de bois renouvelable : chaufferies ...
- Énergie hydraulique qui produit de l'électricité : barrages, turbines marines ...
- Géothermie qui produit de la chaleur à partir des nappes d'eau chaude du sous-sol

Les EnR sont-elles vraiment vertes ?

Oui, globalement dans leur production essentiellement issue du soleil, du vent, de la lumière, de la chaleur et avec peu de rejet de gaz à effet de serre notamment de CO2.

Non, pas vraiment dans leur construction ou les outils nécessaires à leur installation, leur transport, leur stockage, leur recyclage, leurs rejets et aussi leurs impacts sur les milieux naturels, par exemple :

- Leur construction nécessite des minerais et des métaux rares donc des mines...

- Leur installation nécessite du béton (plusieurs milliers de tonnes pour les éoliennes)

- Le transport d'énergie nécessite des tuyaux et des câbles donc du cuivre ou de l'acier...

- Le stockage impose des réservoirs et des batteries donc par exemple du lithium

- Le recyclage en fin de vie n'est pas complet par exemple les pales d'éolienne

- Des rejets existent avec le bois et les méthaniseurs et surtout, l'impact sur la faune et les surfaces naturelles, agricoles ou marines est loin d'être nul que ce soit avec les éoliennes terrestres et marines, les panneaux photovoltaïques au sol ou les méthaniseurs.

En conclusion

Les EnR, nous y sommes globalement favorables car la réduction des énergies fossiles est un impératif. Mais imaginer que l'on pourra continuer à produire et consommer autant d'énergies voire plus qu'aujourd'hui à partir des renouvelables est irréaliste.

Cela entraînerait la destruction des ressources de notre planète et la destruction de la biodiversité.

La sobriété doit bien rester la notion clef dans la production et la consommation d'énergies et par là même il nous faut réfléchir à des changements radicaux dans nos modes de vie et nos modèles de société intégrant le respect de la nature et un développement social équilibré.

Christian Leplat
Administrateur de Nature 18

Énergie solaire : Le vrai du faux

> L'énergie solaire est inépuisable et renouvelable à l'infini

VRAI

(enfin en tout cas, au moins pour les quatre prochains milliards d'années !)

C'est l'énergie renouvelable la plus abondante et la plus accessible. Chaque mètre carré de surface terrestre éclairé par le soleil reçoit en moyenne mille watts de puissance solaire par seconde. Une puissance que les humains cherchent à maîtriser depuis des siècles.

La consommation énergétique mondiale correspondrait à 1/9000 de l'énergie solaire absorbée en un an par la terre (source wikipédia). Ainsi,

en théorie, l'énergie solaire pourrait subvenir largement à l'ensemble des besoins énergétiques de l'humanité même si on n'en capte que 20 %, soit le rendement actuel moyen des panneaux photovoltaïques. Dans ce cadre, la surface de panneaux nécessaire à la couverture des besoins en énergie est estimée à 3% des terres émergées de la planète.

Le caractère quasi inépuisable de cette énergie ne doit pas nous faire oublier la nécessaire sobriété dans notre consommation. En effet les ressources naturelles indispensables à la transformation du rayonnement solaire en énergie doivent être extraites de notre sous-sol et même si elles sont en partie recyclables, elles ne sont pas

infinies. De plus, leur exploitation contribue à l'affaiblissement et la destruction de la biodiversité.

> Pour couvrir nos besoins en électricité, installer des panneaux photovoltaïques sur les toits et les espaces artificialisés ne suffira pas.

FAUX

Le potentiel existant sur les toits et les zones artificialisées est supérieur à l'objectif fixé par la Programmation pluriannuelle de l'énergie (PPE) pour le photovoltaïque.

La France compte 450 000 hectares déjà artificialisés propices à recevoir des panneaux. Dans ses rapports de 2018 et 2019, l'ADEME évalue les gisements de photovoltaïque à 123 GW sur grandes toitures, 49 GW sur les friches industrielles, et 4 GW sur les parkings.

Ce potentiel est donc bien supérieur aux objectifs de la France en matière de production photovoltaïque : 44,5 GW en 2028 fixés par la PPE et 100 GW en 2050 fixés par le Président Macron dans son discours du Creusot en décembre 2020.

France Nature Environnement Centre Val de Loire estime de son côté que pour la Région Centre, à 100% d'utilisation, nos toits pourront produire jusqu'à 58,6 Twh/an soit plus de trois fois notre consommation actuelle.

Un panneau photovoltaïque c'est quoi ?

Un « panneau photovoltaïque » est constitué d'une structure (souvent en aluminium) qui encadre un « module » photovoltaïque. Celui-ci est composé d'un ensemble de cellules photovoltaïques interconnectées, faites principalement de silicium, un matériau fortement conducteur. Une couche de verre, souvent teintée pour limiter les reflets, protège ce silicium de l'extérieur.

Le panneau qui produit du courant continu est relié à un onduleur qui va le convertir en courant alternatif. Il est ensuite relié à un transformateur pour être acheminé vers le réseau électrique domestique. La durée de vie d'un panneau est évaluée entre 25 et 30 ans avec une légère diminution de son efficacité au fil du temps. Actuellement le recyclage des panneaux n'est malheureusement pas intégral et est évalué à 80% de celui-ci.



Photo : EDR ENR

> Le photovoltaïque en toiture coûte trop cher

FAUX

Selon les industriels du secteur de l'énergie, le photovoltaïque en toiture n'est pas rentable car beaucoup trop cher par rapport au photovoltaïque au sol.

De fait, le surcoût du photovoltaïque sur les toits est évalué à 10% soit un montant relativement faible à l'égard des enjeux financiers du déploiement du photovoltaïque.

Ce « surcoût » est largement compensé par l'énorme avantage de préserver les terres agricoles naturelles et forestières de l'artificialisation par des champs de panneaux photovoltaïques et l'économie sociale et sociétale que cette préservation représente pour l'économie agricole, la production de nourriture, et la protection de la biodiversité.

Ainsi la surabondance de projets photovoltaïques au sol sur des terres agricoles (déjà 23 projets déposés dans le cher pour 2023 sur une surface totale de plus de 1000 hectares - source CDPENAF du Cher) est aujourd'hui dictée essentiellement par des considérations de profits financiers plus que par des considérations environnementales... (Voir à ce sujet l'article de François Crutain sur « l'agrivoltaïsme » et la poule aux œufs d'or, le paysan et le citoyen page 14)

> Le rayonnement du soleil peut être converti en énergie de différentes manières

VRAI

- en captant la chaleur, on parle alors de solaire thermique (chauffe eau solaire, four solaire...)
- en transformant l'énergie lumineuse en énergie électrique, c'est le photovoltaïque
- en combinant production de chaleur et d'électricité, on parle alors d'aérothermie (récupération des calories - la chaleur - contenues dans l'air ambiant pour les transformer en chaleur via une pompe à chaleur)

L'énergie lumineuse du soleil varie, elle, selon le moment de la journée, mais aussi selon la latitude et les saisons.



Illustration Françoise Vasse,
Administratrice de Nature 18

Pour comparer des capacités de production, on utilise comme unité le kilowatt-crête (kWc), soit la puissance électrique maximale que produit un panneau avec un ensoleillement de 1 000 watts par mètre carré, sous un ciel dégagé, avec une température ambiante de 25 °C.

La production d'électricité, elle, se mesure en wattheure et ses multiples (par mille) : kilowattheure (kWh), mégawattheure (MWh), gigawatt (Gwh) térawattheures (Twh). Un kilowattheure correspond à la fourniture d'un kilowatt pendant une heure.

Dès lors plus l'ensoleillement est important, plus un panneau solaire va produire. En France, le nombre d'heures d'ensoleillement annuel varie entre 1 613 heures à Metz et 2 917 heures à Toulon.

> Pour un particulier, l'État prend en charge financièrement l'équipement en panneaux photovoltaïques de son habitation

FAUX

Si l'État a mis en place plusieurs dispositifs pour aider les particuliers à financer leurs travaux d'installation et d'exploitation de panneaux solaires photovoltaïques, ces aides ne couvrent pas l'investissement du départ. Elles peuvent néanmoins à long terme permettre l'amortissement de l'installation.

L'octroi des aides est conditionné à la réalisation des travaux par des entreprises qualifiées. Grâce au système de l'obligation d'achat, les particuliers peuvent injecter l'électricité produite sur le réseau et la vendre en tout ou partie à un acheteur et à un prix fixé par la loi. Le contrat d'achat souscrit dans ce cadre est conclu pour une durée de 20 ans.

Les installations qui permettent l'autoconsommation (consommation de sa propre production d'électricité à partir de l'énergie solaire) sont éligibles à une prime à l'investissement dégressive et variable en fonction de la puissance de l'installation. Elle est répartie sur les cinq premières années de fonctionnement.

Les installations photovoltaïques raccordées au réseau d'une puissance inférieure ou égale à 3 kWc bénéficient d'un taux de TVA à 10 % et d'une exonération d'impôts pour les revenus tirés de la revente d'électricité si elles sont raccordées au réseau public en deux points au plus et si elles ne sont pas affectées à l'exercice d'une activité professionnelle (source : www.economie.gouv.fr/particuliers/aides-installation-photovoltaiques#)

Philippe Van Nieuwkerke

Vice-président de Nature 18, représente l'association à la Commission Départementale de Préservation des Espaces Naturels Agricoles et Forestiers (CDPENAF)

La poule aux œufs d'or, le paysan et le citoyen (conte moderne)

Depuis le début de l'année, 23 projets de champs de panneaux photovoltaïques au sol pour une surface de plus de 1000 hectares font déjà l'objet d'une instruction auprès de la Direction départementale des territoires (DDT).

Pourquoi un tel engouement ?

Dénoncé depuis longtemps par des sages visionnaires, la surconsommation d'énergies fossiles est enfin reconnue, comme cause principale du réchauffement climatique. Possible et en transition douce, si on avait écouté ces écolos-pionniers, le remplacement par des énergies renouvelables (EnR) doit maintenant s'effectuer dans l'urgence.

Cette surconsommation est la conséquence directe, des fondements du modèle économique libéral, aussi pas question de sobriété responsable et citoyenne : vive la croissance « verte » génératrice de profits, mise en œuvre par les mêmes acteurs, responsables de la tragédie planétaire.

C'est pourquoi c'est la ruée sur les terres agricoles, pour installer sur des dizaines d'hectares des « champs de panneaux photovoltaïques » ou son avatar « l'agrivoltaïsme »

Pourtant, afin de remplir les objectifs 2030 et 2050 donnés au photovoltaïque, l'ADEME et NEGAWATT ont montré que les surfaces déjà artificialisées et aménageables sont suffisantes (cf p. 12), alors pourquoi les terres agricoles ? Parce qu'il faut aller vite et que c'est encore plus rentable !

Aller vite pour prendre cet énorme marché, produire en masse, s'assurer une position dominante et alimenter des clients captifs : le rêve libéral absolu.

Car oui, il est plus facile et plus rapide d'installer les panneaux sur les terres agricoles. Il suffit d'enfoncer



Illustration Française Vasse

des pieux en métal dans le sol avec des engins de chantier peu onéreux, manœuvrant librement puis de poser des cadres sur lesquels on pose les panneaux. Peu de contraintes pour les raccords électriques, quelques locaux techniques avec peu d'onduleurs, une clôture, un raccordement au réseau, un transformateur et hop, le tour est joué, l'économie d'échelle maximisée.

Pas d'échafaudages, de fixations en toitures, de scellement dans le bitume du parking, de manœuvres plus complexes, de mesures de sécurité, de raccordements plus complexes, d'onduleurs plus nombreux. Et pourtant même dans ces conditions le photovoltaïque est rentable grâce aux tarifs réglementés de rachat prévu par la Programmation Pluriannuelle de l'Énergie et ses appels d'offre (si on est les premiers !)

Vous le devinez aisément, le photovoltaïque au sol c'est la poule aux œufs d'or : 20% de rendement financier par an ; en 5 ans le capital investi est remboursé.

De quoi largement arroser les propriétaires de parcelles très activement sollicités (demandez autour de vous) le tarif de location laisse parfois de 3000 à 5000 euros par hectares et par an, en comparaison du fermage payé par l'agriculteur au même propriétaire : 150 euros en moyenne.

Arroser aussi les collectivités locales via les taxes et qui du coup s'opposent très rarement, voire même qui sollicitent les électriciens pour des terres communales. Alors qui s'oppose ?

D'abord les riverains souvent tardivement informés et qui supporteront les nuisances visuelles, électromagnétiques et sonores (les gros onduleurs sont en permanence bruyants)

Aussi les citoyens lucides qui déplorent que cette énergie décentralisée (la lumière est partout) ne soit pas produite de manière décentralisée dans le cadre d'un service public de la société civile et consommée localement avec peu de perte de charge due au transport de l'électricité.

L'agrivoltaïsme

Ce sont également les agriculteurs lucides aussi, souvent de la Confédération Paysanne (mais pas que) qui dénoncent des effets pervers et cumulatifs. Notamment le détournement massif de la fonction alimentaire des sols (cumul avec les agrocarburants très demandés, les cultures dédiées à la méthanisation et l'artificialisation des terres qui ne sera bloquée qu'en 2050)

Alors qu'une généralisation de l'agriculture bio et paysanne demandant peu d'énergie, sur l'intégralité des terres nourrirait sainement toute la population, la raréfaction des usages alimentaires nécessite de cultiver de manière très intensive avec beaucoup d'énergie fossile (Ubu n'est pas mort et les Shadocks pompent toujours !) Effet domino, ceci provoque une tension sur la recherche de terres agricoles, légitime pour les candidats à l'installation bio et paysanne, beaucoup moins pour les « chasseurs de primes », s'y ajoute la rétention foncière des propriétaires en attente de ces revenus spéculatifs, le résultat c'est la hausse du prix du foncier et des difficultés accrues pour l'installation.

Enfin l'argument fallacieux du complément de revenu pour l'agriculteur ou du complément de retraite pour le propriétaire ne tient pas la route. D'une part c'est une injustice pour ceux qui n'ont pas le complément, d'autre part c'est d'abord un problème à régler par l'économie, un paysan doit vivre de prix rémunérateurs ou par le social, les retraites doivent être suffisantes (tous les revenus d'ailleurs).

En résumé : le photovoltaïque plutôt, une bonne idée, mais au mauvais endroit sur les terres agricoles ou encore les salades dans les champs, les panneaux sur les toits et pas l'inverse !

François Crutain
Président de l'Association Départementale pour le Développement de l'Emploi Agricole et Rural (ADDEAR)

La contestation n'étant pas bonne pour les affaires et devant un début de rejet du PV au sol pour sa consommation de terres, un concept a vu le jour : l'agrivoltaïsme.

Dont la loi d'accélération des EnR donne la définition suivante.

« Une installation agrivoltaïque est une installation de production d'électricité utilisant l'énergie radiative du soleil et dont les modules sont situés sur une parcelle agricole où ils contribuent durablement à l'installation, au maintien ou au développement d'une production agricole.

Est considérée comme agrivoltaïque une installation qui apporte directement à la parcelle agricole au moins l'un des services suivants, en garantissant à un agriculteur actif une production agricole significative et un revenu agricole en étant issu :

- l'amélioration du potentiel et de l'impact agronomique
- l'adaptation au changement climatique
- la protection contre les aléas
- l'amélioration du bien-être animal

Une installation ne pourra être considérée comme agrivoltaïque si elle :

- porte une atteinte substantielle à l'un de ces services, ou une atteinte limitée à deux de ces services ;
- ne permet pas à la production agricole d'être l'activité principale de la parcelle agricole ;
- n'est pas réversible.

Le pouvoir des CDPENAF est renforcé et une garantie financière pour le démantèlement pourra être demandée par l'autorité administrative ».

Que penser de ce cadre, dont les décrets d'application ne sont pas encore connus ?

Si son application était stricte, les projets seraient rares et sur de faibles surfaces (serres solaires par exemple). Dans notre région, l'élevage ovin sous panneaux est le projet le plus fréquent au prétexte d'amélioration du bien-être animal. En effet, l'été, les panneaux apportent une ombre bien plus scientifique et moderne que la vieille ombre rétrograde de l'arbre (vu en CDPENAF).

Hélas les critères sont suffisamment flous (substantiel, significatif, limité) pour que les créatifs de la communication n'engendrent de nouvelles subtilités permettant à l'alibi agricole de passer pour principal (après tout l'élevage de poules aux œufs d'or, c'est déjà de l'agriculture non ?)

François Crutain



La CDPENAF c'est quoi et pour quoi faire ?

De nombreux projets concernant les énergies renouvelables sont soumis à l'avis de la Commission Départementale de Préservation des Espaces Naturels Agricoles et Forestiers (CDPENAF). Philippe Van Nieuwkerke y représente Nature 18. Il explique son fonctionnement.

La loi du 13 octobre 2014 d'avenir pour l'agriculture, l'alimentaire et la forêt (LAAAF) formalise le fait que nos espaces naturels, agricoles et forestiers sont des ressources non renouvelables dont nous avons un besoin vital pour la biodiversité, pour la production agricole, et qu'il faut les préserver en empêchant leur « artificialisation » (voir encadré). Pour ce faire, elle a instauré la Commission Départementale de Préservation des Espaces Naturels Agricoles et Forestiers.

Comment agit la CDPENAF ?

La CDPENAF dispose d'une compétence générale en matière de lutte contre la consommation foncière et peut être consultée par différentes autorités sur toute question relative à la réduction des surfaces naturelles, forestières et à vocation ou à usage agricole.

Elle peut également s'auto saisir de divers dossiers en lien avec son objet. Comme toutes les commissions administratives, la CDPENAF n'est pas une instance décisionnelle. Elle émet des avis dits « simples » dont les autorités ne sont pas obligées de tenir compte. Toutefois elle peut parfois émettre des avis dits « conformes » qui eux doivent être suivis (voir encadré ci dessous).

Sur quels sujets la CDPENAF intervient-elle ?

Son champ d'action est vaste. Elle étudie les projets touchant à la planification en matière d'urbanisme : Schéma de cohérence territoriale établi à l'échelle d'un territoire (SCoT), les plans locaux d'urbanisme communaux ou intercommunaux (PLU et PLUI).

Elle émet également des avis sur les dérogations à l'urbanisation dans les communes soumises au Règlement National d'Urbanisme (et qui n'ont donc pas de PLU), sur les projets de constructions en zone naturelle, agricole, ou forestière et notamment les centrales photovoltaïques au sol, ou les infrastructures de transports, et d'une manière générale, tout projet consommateur d'espace agricole, naturel ou forestier.

Qui siège à la CDPENAF ?

La CDPENAF est une commission départementale présidée par le Préfet ou son représentant. Sa composition est fixée par décret et par arrêté préfectoral. Dans le Cher, elle compte 20 membres : représentants de l'État, des collectivités territoriales et leurs groupements, des professions agricole et forestière, des chambres d'agriculture et organismes nationaux à vocation agricole et rurale, des propriétaires fonciers, notaires, associations agréées de protection de l'environnement et fédération des chasseurs. Elle associe également des membres experts à voix consultative comme la SAFER par exemple (société d'aménagement foncier et d'établissement rural).



Le lotissement du CREPS à Bourges

Dans le Cher les Associations de Protection de la Nature (APN) sont représentées par le Conservatoire des Espaces Naturels et par Nature 18 (moi-même avec Charlotte Picard, représentante suppléante). Seulement deux APN donc sur 20 membres !

Quand se réunit-elle ?

Dans le Cher, la commission se réunit tous les mois dans les locaux de la Direction Départementale des Territoires qui assure le secrétariat de la commission. En 2022, elle a examiné 240 dossiers.

Elle a ainsi récemment émis des avis sur des projets de centrale photovoltaïques au sol, des projets éoliens, des projets de hangars agricoles, etc...

Philippe Van Nieuwkerke



La loi relative à l'accélération des énergies renouvelables votée en mars est venue définir une notion récente « l'agrivoltaïsme » (voir page 15) et, dans ce cadre, elle a modifié les attributions de la la CDPENAF. En effet, les projets dits « agrivoltaïques » devront être soumis obligatoirement à l'avis « conforme » de la CDPENAF. Mais problème, les critères fixés par la loi pour qu'un projet soit agrivoltaïque sont tellement faciles à remplir que cette disposition risque bien d'être vidée de son sens et qu'il sera sans doute difficile à la la CDPENAF de ne pas reconnaître le caractère agrivoltaïque d'un projet, et donc de ne pas émettre un avis favorable.

L'artificialisation des terres

Depuis plus de 50 ans, nous consommons l'espace de manière déconnectée de nos besoins et au détriment principalement des surfaces agricoles et de la biodiversité. L'artificialisation progresse ainsi beaucoup plus rapidement que la population et que le Produit Intérieur Brut (la richesse produite dans notre pays).

Elle concernait 9,4 % du territoire métropolitain en 2015, contre 8,3 % en 2006, soit une augmentation presque équivalente à la surface d'un département français moyen (580 000 ha) en moins de 10 ans. Les deux-tiers de ces surfaces sont bétonnées, tandis qu'un tiers environ reste en pleine terre : jardins, parcs, pelouses.

La consommation d'espace est due en premier à l'habitat individuel, en deuxième aux zones d'activité économique en périphéries des villes, et ensuite aux infrastructures de transport et de façon marginale à divers facteurs.

Dans le Cher cette évolution est moins marquée puisque sur la même période ce sont 1812 hectares qui ont été artificialisés, mais même dans les départements à faible croissance économique et sans croissance démographique comme le nôtre, l'artificialisation continue de progresser.

Pourtant, plus d'artificialisation c'est moins de biodiversité, moins de vie. Plus d'artificialisation c'est moins de terres agricoles, moins d'autonomie alimentaire.

La loi climat du 22 août 2021 s'est fixé pour objectif Zéro Artificialisation Nette (ZAN) en 2050. Territoires, communes, départements, régions doivent réduire de 50 % le rythme d'artificialisation et de la consommation des espaces naturels, agricoles et forestiers d'ici 2030 par rapport à la consommation mesurée entre 2011 et 2020, pour arriver à zéro en 2050, c'est-à-dire avoir alors au moins autant de surfaces dites «renaturées» que de surfaces artificialisées. Cet objectif est aujourd'hui contesté notamment par les élus locaux et fait l'objet de discussions sur sa mise en œuvre...

Enquêtes et consultations publiques : Participons !

La quasi-totalité des décisions administratives susceptibles d'avoir un impact sur l'environnement, notamment les projets liés aux énergies renouvelables, ne sont adoptées qu'après une phase de participation du public. Tout citoyen peut alors donner son avis quant au contenu de la décision. L'obligation pour l'autorité administrative de prendre en considération les observations du public permet dans certains cas d'aboutir à une modification de la décision.

Plusieurs procédures de participation du public existent, en fonction de la nature de la décision (débat public, enquête publique, consultation publique, etc.). L'enquête publique est la procédure la plus classique. Définie à l'article L 134-2 du code de l'environnement, elle a pour objet « d'assurer l'information et la participation du public ainsi que la prise en compte des intérêts des tiers lors de l'élaboration d'une décision administrative. Les observations et propositions recueillies au cours de l'enquête sont prises en considération par l'administration compétente avant la prise de décision. »

L'enquête publique dure entre 1 et 2 mois pendant lesquels le public a accès au dossier technique lié au projet et peut faire connaître ses observations à un tiers neutre, le commissaire-enquêteur.

Ce dernier doit analyser le dossier et les avis du public et, à partir de ces éléments, livrer à son tour un avis quant au projet. Il peut émettre des réserves ou recommandations, que l'autorité administrative est libre d'intégrer ou non à sa décision.

Nature 18 participe fréquemment à ces procédures participatives, dès lors qu'il existe un enjeu environ-

nemental d'importance. L'expertise qu'elle apporte permet dans certaines situations de faire évoluer des décisions dans un sens plus favorable à l'environnement.

Si Nature 18 effectue une veille des procédures qui sont organisées dans le Cher, il arrive parfois que l'information ne nous parvienne pas. N'hésitez donc pas à nous alerter dès lors que vous avez connaissance d'une procédure de participation du public qui concerne une thématique qui vous semble d'importance. En fonction de nos possibilités nous essaierons de contribuer.

Et vous, en tant que citoyen, vous pouvez aussi participer et contribuer à l'enquête publique grâce aux informations de terrain dont vous disposez, mais aussi grâce à votre connaissance des enjeux en présence, à votre souhait d'émettre un avis.

Pas besoin d'être un spécialiste pour intervenir, et souvent plus il y a de contributeurs pour défendre la nature dans les projets soumis à enquête, plus nous avons de chances de faire évoluer les décisions.

PVN

Alors, chacun en fonction de ses possibilités, de ses moyens et capacités,

PARTICIPONS !!!



La méthanisation : une usine à gaz ?

Dans la région Centre Val de Loire, le Cher est leader en matière de méthanisation avec d'ores et déjà une bonne dizaine de méthaniseurs en activités et de nombreux projets en cours.

La technologie datant des années 1945 a été remise au goût du jour mais les petites unités du début ont laissé la place à de véritables usines.

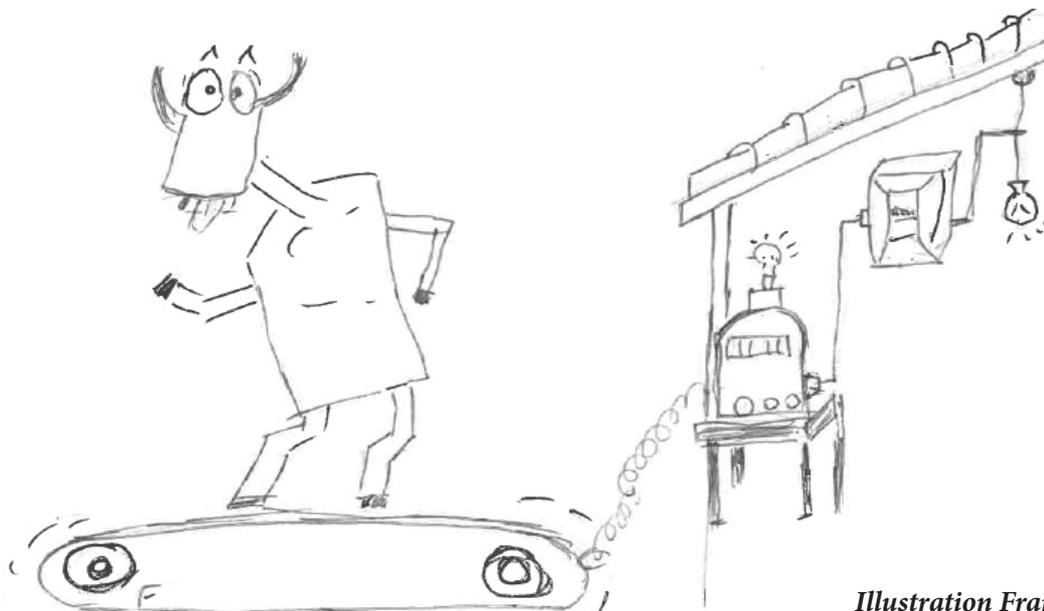


Illustration Françoise Vasse

Imaginez une grosse marmite. A l'intérieur de la matière organique, lisier, fumier, résidus de l'industrie agro-alimentaire, déchets d'abattoir et des bactéries qui travaillent à la transformation de toute cette matière. Pour que ces ouvrières soient efficaces, elles ont besoin d'une température constante à 38 - 39° et surtout zéro oxygène.

Le processus dégage du biogaz essentiellement constitué de méthane, le fameux CH₄ composé d'un atome de carbone pour 4 atomes d'hydrogène, mais aussi de gaz ammoniac, un gaz très irritant, et de sulfure d'hydrogène, un gaz très toxique voire mortel. Le biogaz peut également être converti en électricité par un moteur relié à un générateur et envoyée dans le réseau. Lorsque le méthaniseur est proche d'un réseau de gaz naturel, le méthane peut y être injecté. Toutefois, comme le biogaz ne contient qu'environ 60% de méthane, il doit être épuré à une qualité équivalente à celle du gaz naturel et miscible avec ce dernier.

Une dénomination trompeuse

L'appellation «bio» dans «biogaz» et «biométhane» porte à confusion. La méthanisation, présentée comme une solution verte permet surtout au gaz de passer de la catégorie des énergies fossiles – le gaz naturel importé – à celle des énergies renouvelables et donc d'entrer dans les mix énergétiques censés être vertueux.

Un marché des déchets redistribué

Il y a dix ans, l'agro-industrie payait les agriculteurs pour qu'ils la débarrassent des intestins et estomacs de milliers de bêtes abattues, jusqu'à 90 euros la tonne. Aujourd'hui, c'est l'inverse. Les agriculteurs paient, de plus en plus cher, pour mettre la main sur les matières organiques, ingrédient précieux pour produire du gaz. Idem pour les végétaux : tourteaux de colza, paille, cives cf p. 20). Un méthaniseur doit être nourri en permanence. Plus les méthaniseurs sont nombreux, plus

la demande augmente et plus les prix montent.

Il arrive déjà que des agriculteurs soient démarchés par des industriels pour qu'ils leur vendent leur maïs destiné à l'alimentation animale nettement au-dessus du prix du marché. Ainsi, là encore, le risque est grand de voir les terres agricoles dériver vers la production d'énergie plutôt que vers la production alimentaire.

Un digestat pas toujours digeste

À la sortie du méthaniseur, le digestat (environ 90% de la masse entrante) est un concentré d'azote, de phosphore et de micro-organismes épandu sur les terres en guise d'engrais.

Sa qualité dépend des intrants déversés dans le méthaniseur. Avec la multiplication des méga méthaniseurs, une perte de contrôle est inévitable notamment lorsqu'on importe des intrants de pays tels que la Chine.

L'ambivalence de la méthanisation

Non seulement, la vie du sol peut être en danger mais, selon la nature du sol, les eaux souterraines pourraient être rapidement polluées.

C'est ce qui est arrivé dans les zones karstiques des Causses du Lot. Par ailleurs, selon l'agence nationale de sécurité alimentaire, certaines bactéries pathogènes, peuvent ne pas être affectées par la méthanisation et donc se retrouver dans le digestat épandu. C'est ce qui est arrivé à Soudan en Loire-Atlantique où un forage d'eau potable a été contaminé par des coliformes, bactéries d'origine fécale qui passent dans le lait. Le fameux *Escherichia Coli* fait partie des coliformes.

En conclusion

Nous ne souhaitons pas être négatifs mais attirer l'attention sur la vigilance indispensable au déploiement de méthaniseurs géants sur tout le territoire surtout depuis que les sociétés d'énergie s'y intéressent. TotalEnergy a mis en route le plus gros méthaniseur national, à Mourenx, près de Pau, en août 2023 : trois usines de 95 000 m³ ! Côté pile, la méthanisation permet de produire du gaz renouvelable et d'assurer aux éleveurs d'importants compléments de revenus. Côté face, elle présente une vraie menace de pollution des sols et d'émission de gaz à très grand effet de serre. En effet, des fuites de gaz sont fréquentes. En Allemagne, pays précurseur, 80 % des cuves ne sont pas étanches. À 4% de fuites, ce qui ne semble pas rare, tout le bénéfice environnemental du méthaniseur disparaît. L'enjeu est de taille car le méthane a un potentiel de réchauffement 28 fois supérieur à celui du CO₂. Et l'oxyde d'azote qui peut également s'échapper, notamment des cuves de stockage du digestat, est 300 fois plus puissant que le CO₂.

Danièle Boone
Administratrice de Nature 18

Produire du gaz à partir du lisier animal au service de l'agriculteur c'est une bonne idée. C'est ainsi qu'ont été imaginés les premiers méthaniseurs en Allemagne. Les déjections animales de la ferme associées à des déchets verts produits par les communes rurales, plus les rejets de laiterie du secteur fermentés en milieu anaérobie¹ produisent du gaz, méthane en majorité au service de l'agriculteur en cogénération² pour se chauffer et/ou produire de l'électricité et au surplus améliorer ses revenus.

Sauf que le pilotage d'un méthaniseur demande un apport régulier de matières organiques et une certaine homogénéité dans le mélange des intrants pour fonctionner au mieux. L'expérience et les études ont démontré que certaines cultures avaient un pouvoir méthanogène supérieur aux produits d'origine cités plus haut, c'est le cas du maïs.

De plus l'agriculteur dont le corps de métier est la production d'aliments pour nourrir la planète n'a pas la compétence d'un énergéticien. C'est alors qu'ont fleuri quantité d'officines se déclarant promoteurs en méthanisation flairant le gain à se faire en développant cette nouvelle énergie dite verte ou bio-gaz.

Les conséquences se sont rapidement fait sentir, le bénéfice de l'opération va davantage au promoteur plutôt qu'à l'agriculteur, parfois très dépendant d'un contrat qui l'oblige à assurer l'alimentation du méthaniseur en toutes circonstances. L'an dernier, avec la sécheresse certains exploitants n'ayant pas récolté suffisamment de fourrage et d'intrants verts se sont vus dans l'obligation d'acheter le nécessaire pour nourrir la « bête ».

Les besoins énergétiques, les bénéfices réalisés par le promoteurs ont entraînés la multiplication des usines à gaz en prenant de l'embonpoint (toujours davantage et toujours plus gros). La conséquence est l'artificialisation des terres par occupation du sol, la perte de surfaces destinées à l'alimentation humaine. Se sont ajoutés des incidents voire accidents de fonctionnement, pollutions diverses et des doutes sérieux sur la qualité sanitaire des digestats répandus sur les sols.

Daniel Déprez

Président de l'Association de Veille Environnementale du Cher (AVEC)

¹ Sans oxygène

² Production simultanée d'énergie et de chauffage



Le site de méthanisation Agriberry Energie à Plaimpied-Givaudins

Les cultures intermédiaires à vocation énergétique (Cives)

Les méthaniseurs ont besoin d'être nourris en permanence notamment par des végétaux issus de cultures intermédiaires. Explications.

Les Cives sont des cultures intermédiaires car elles occupent une parcelle pendant l'intervalle de temps existant entre celui des cultures principales d'une exploitation agricole.

Les cultures principales se succèdent d'une année à l'autre sur une même parcelle : c'est ce qu'on appelle la rotation. Elles sont choisies selon des objectifs, agronomiques, économiques et la vente de leur production a une destinée alimentaire. Elles assurent le revenu de l'exploitation. Ce sont du colza, du blé, de l'orge, du maïs, du pois du tournesol...

Les cives sont donc des cultures supplémentaires dont la production subira une fermentation pour produire du méthane. Les espèces végétales pouvant être des cives, dépendent de l'époque de leur culture mais aussi de la culture principale la précédant et celle qui lui succède

Ainsi existent des cives d'été qui ont un cycle court d'environ 3 mois comme le tournesol, le maïs, le sorgho, le moha, le millet, l'avoine.

Voici un scénario possible d'introduction de cives estivales dans une rotation de cultures :

Exemple de culture principale précédente : Colza récolté fin juin.	Exemples de Cive : Sorgho fourrager. ou maïs semés début juillet. Récoltées début octobre.	Exemple de culture principale lui succédant : blé d'hiver Semé mi- octobre.
---	--	--

L'objectif de rendement recherché de 5 tonnes de matière sèche de tiges et feuilles par ha, pour une récolte mécanique et une bonne alimentation du méthaniseur est relativement élevé. La cive devra absorber 2000 à 3000 m³ d'eau par ha pendant ses 3 mois de développement d'été. Sans irrigation la probabilité d'atteindre le rendement est aléatoire.

On trouve donc surtout des cives d'hiver dont le cycle cultural sera supérieur à 200 jours. Elles auront plus de temps pour fabriquer de la matière. De plus elles bénéficient de pluies automnales, hivernales et printanières. Ces cives n'auront pas besoin d'être irriguées.

La production de 5 tonnes de matière sèche exploitable en méthanisation par ha est garantie. Cependant sa date précoce de récolte pour assurer le semis de la culture lui succédant peut réduire son potentiel productif.

Le sol sera couvert donc l'érosion et le départ des nitrates réduits. Du fait des racines et leurs sécrétions 4 tonnes de carbone seront séquestrées par ha dans le sol. Ces cives améliorent les propriétés biologiques et physiques du sol. Elles ont aussi un effet désherbage par étouffement des adventices.

Mais un apport d'azote pour assurer le rendement sera souvent nécessaire
Scénario avec une cive d'hiver :

Exemple de culture Principale précédente : Orge d'hiver récoltée fin juin.	Exemple de Cive : Seigle ou triticale semés en octobre et Récoltées début mai.	Exemple de culture leur succédant : Maïs grain semé mi-mai.
---	---	--



Les cultures à usage énergétique vont-elles concurrencer celles à vocation alimentaire ?

Les méthaniseurs ne doivent pas connaître de rupture alimentaire. La réglementation permet à l'agriculteur d'apporter de la matière végétale provenant des cultures principales donc alimentaires jusqu'à 15 % du tonnage brut total nécessaire à leur bon fonctionnement.

Les fumiers, les lisiers ont un rendement méthanogène inférieur à 30 m³ de méthane (CH₄) par tonne de matière brute alors que celui de l'ensilage de maïs avoisine 120m³ et celui des grains de céréales atteint 300m³.

Les surfaces de prairies pour la méthanisation ne sont pas limitées. Il existe une demande de leur surface pour la production de gaz ce qui peut pénaliser l'alimentation animale. Les contrôles pour connaître l'origine des matières utilisées ne peuvent pas être faits sérieusement faute de moyen humain. Donc les surfaces des cultures à usage alimentaire sont menacées.

Les cives et le risque d'une baisse de fertilité des sols.

Les agriculteurs méthaniseurs nous signalent que les surfaces agricoles produisaient de l'énergie avant l'arrivée des tracteurs dans les fermes. C'est vrai, il fallait 1 ha au total de foin et d'avoine pour nourrir 1 cheval de trait.

Cette unité d'énergie animale permettait de cultiver une vingtaine d'ha. Mais avec le fumier produit par ce cheval, le carbone prélevé par la plante consommée par l'animal était restitué en grande partie au sol.

En agriculture de conservation, un progrès agronomique admis par Marc André Sélosse spécialiste des écosystèmes du sol, la culture intermédiaire n'a pas une vocation énergétique car la plante entière est enfouie dans le sol. Il s'enrichit en carbone donc la fertilité naturelle du sol, est conservée et même souvent améliorée. Une CIVE prive le sol de cet apport.



Champ de Triticale

En conclusion

Les agriculteurs investissent beaucoup de capitaux pour des décennies dans des méthaniseurs qui nécessitent un fonctionnement sans faille. Ont-ils une parfaite connaissance de toutes les conséquences pour eux et l'agriculture en général de ces projets souvent gigantesques ? Selon le type de cives implantées, selon la manière de les cultiver, selon la fertilité naturelle du sol, bref en fonction de multiples conditions, elles seront une source d'énergie verte vertueuse ou pas.

Bernard Soudée
Membre de Nature 18, représente
l'association à la Commission
Départementale d'Aménagement
Commercial (CDAC)

Éoliennes : La force du vent

L'éolien représente 6,3 % de l'électricité produite en France . C'est la 2ème source après l'hydraulique et devant le solaire pour produire de l'électricité renouvelable.



Parc éolien situé à Charost, à l'est du département

Au 31 mars 2023, le parc éolien français atteignait une puissance de 22,0 GW dont 21,0 GW d'éolien terrestre et 1,0 GW d'éolien en mer. La production d'électricité éolienne représente 11,3 % de la consommation électrique française. Le Cher compte 24 parcs pour une puissance de 249 mégawatts/an¹. La majeure partie des éoliennes est concentrée à l'ouest du département, au cœur de la Champagne berrichonne.

Pour les communes rurales qui voient leur budget se réduire de toute part, les énergies renouvelables (éolien, solaire au sol) représentent une dotation non négligeable et les élus se laissent souvent tenter. L'éolien comme le solaire au sol sont le fait de grosses sociétés souvent étrangères qui viennent construire des parcs pour les revendre ensuite à des sociétés financières qui profitent des subventions (tarifs d'achat de l'électricité élevés). On peut donc se poser la question : éolien, solaire emblèmes de la transition énergétique ou avatar vert du capitalisme ?

Des projets citoyens

Les arguments des opposants aux projets d'éoliennes se rejoignent sur l'absence de concertation avec les citoyens, l'opacité des projets et les impacts négatifs (atteinte à

la biodiversité et aux paysages, nuisances sonores, ondes, dévalorisation de l'immobilier). Pourtant, il existe une autre façon d'aborder la transition énergétique en construisant des projets énergétiques participatifs qui aideraient à quitter la vision purement consommatrice et individuelle de l'énergie. En effet, pour aller vers plus d'autonomie énergétique, il est préférable de l'envisager collectivement en s'accordant sur le meilleur endroit pour installer plusieurs machines à proportion du nombre d'habitants à alimenter. Ces projets de parcs éoliens participatifs² sont le plus souvent menés par des sociétés d'économie mixte qui doivent rester majoritaire dans le montage financier afin de rester maîtresses des décisions notamment par rapport à l'industriel qui va construire les éoliennes. Il n'en existe pas dans le Cher mais il y en a un chez nos voisins, le parc des Tilleuls à Saint-Georges sur Arnon dans l'Indre. Les recettes ont permis de créer douze emplois non délocalisables pour la maintenance du parc, la construction d'un éco quartier, etc. Côté solaire, les projets participatifs se déclinent sous forme de centrales villageoises, ombrières, etc.

Danièle Boone

¹ source : www.statistiques.developpement-durable.gouv.fr/tableau-de-bord-eolien-premier-trimestre-2023-0

² voir le site <https://energie-partagee.org>

L'énergie éolienne et les chauves-souris

Laurent Artur et Michèle Lemaire se battent pour la connaissance et la protection des chauves-souris depuis plus de 35 ans d'abord au sein du Muséum et maintenant dans l'association Chauve qui peut. Amélie Chrétien (Muséum d'histoire naturelle de Bourges) et Laurie Burette (bureau d'études Echochiros) sont désormais à leur côté.

L'enjeu est de taille et l'équipe ne chôme pas.

L'énergie éolienne s'avère très mortifère pour les chauves-souris. 3 groupes d'espèces sur les 23 répertoriées dans le Cher sont particulièrement touchées : les Noctules communes et de Leisler, les trois espèces de Pipistrelles et, à un moindre niveau, les Sérotines. Les chauves-souris sont attirées par les éoliennes qui émergent du paysage et par les insectes qui les environnent et dont elles se nourrissent. Elles sont tuées par collision ou soufflées par la pression des pales. Dans les conditions optimales, les machines tournent à près de quatorze tours-minutes, impliquant des vitesses de rotation en bout de pale de plus de 300 kilomètres à l'heure.

Un tribut particulièrement lourd pour les noctules

Les suivis de mortalité permettent d'établir le risque que font peser les éoliennes sur la faune volante. Pour une chauve-souris au pied d'une éolienne, neuf ne sont pas retrouvées, emportées par les prédateurs, une proportion reconnue par France Énergie Éolienne (FEE). Depuis le début des suivis de mortalité en 2016, près de 200 cadavres de chauves-souris ont été trouvés dans le Cher, ce qui représente en réalité près de 2000 chauves-souris dont environ 32 % de Noctules.

Avec de telles ponctions dans les populations, le bon état de conservation des Noctules ne peut être assuré pour des espèces qui se reproduisent très lentement. Le Berry abrite l'une des plus importantes populations de Noctules de France.

Les différences de pression, très élevées, à l'avant et à l'arrière des pales sont telles que les viscères des



Noctule commune © Chauve-Qui-Peut

chauves-souris explosent littéralement comme le montrent les autopsies.

Nouvelle menace : la garde basse

Plus une éolienne est grande, plus elle produit d'électricité et donc moins il est nécessaire d'en construire, tel est l'argument des industriels. De fait, ces éoliennes nouvelle génération ne sont pas plus hautes : ce sont leurs pales qui sont de plus en plus grandes, ce qui signifie aussi qu'elles descendent de plus en plus bas. Actuellement, les éoliennes sont le plus souvent à plus de 40 m du sol.

Si les pales descendaient sous le seuil des 30 m, tout un nouveau cortège de chauves-souris (Barbastelles, Oreillard, Murins...), peu concerné actuellement, serait touché. Il faudrait donc d'ores et déjà interdire des gardes basses à moins de 30 m pour éviter que les espèces de moyenne altitude ne rejoignent les Noctules dans la spirale de mortalité.

Réduire la dangerosité, c'est possible

Les noctules sont en partie migratrices, volent haut et se déplacent toute la nuit, qu'il y ait peu de vent ou beaucoup. Lorsque la vitesse du vent est faible et la température au-dessus de 7°C, cela augmente les risques pour les chauves-souris. Pour réduire l'accidentologie, il faudrait arrêter les machines du crépuscule à l'aurore quand on est face à ce type de conditions météorologiques.

Ce principe dit de « bridage » a montré son efficacité. Appliqué sur seulement certains parcs éoliens, la réduction de la mortalité serait de 80 à 90 %.

Grâce à l'action de notre groupe chauves-souris auprès de la FEE, le Cher a le plus grand pourcentage de parcs bridés de la région Centre Val de Loire mais, pour Laurent Arthur, il faudrait que ce soit généralisé, et avec des mesures des régulations ef-

Un parc éolien à Saint Germain des Bois

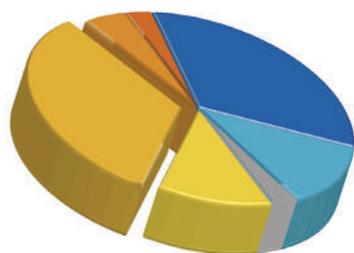
ficaces. Les industriels renâclent car le bridage entraîne une perte de productivité pouvant atteindre 5%. Et pourtant aujourd'hui, nul ne peut plus ignorer la nécessité de préserver la biodiversité. Les éoliennes tuent également une masse d'insectes qui sont des proies des chauves-souris.

En moyenne 40 kg par saison sont détruits par une seule machine selon les scientifiques allemands, ce qui représente un nombre énorme d'insectes compte tenu de la légèreté de la plupart d'entre eux. Sans compter, un nombre impressionnant d'oiseaux eux aussi victimes des pales.

Une chauve-souris victime des pales d'une éolienne

Mais les meilleures régulations ne peuvent pas justifier l'implantation de parcs dans les zones identifiées comme les plus à risques pour les chauves-souris. Certes les projets éoliens sont soumis à un cadre réglementaire strict lié à des études d'impacts. Toutefois, ces procédures ne permettent toujours pas d'exclure les parties du territoire où les enjeux environnementaux s'avèrent essentiels (cf article suivant).

Danièle Boone



Mortalité par espèces dans le département du Cher

● Noctule commune	31%
● Noctule de Leisler	13%
● Sérotine commune	3%
● Pipistrelle sp	12%
● Pipistrelle commune	33%
● Pipistrelle de Nathusius	5%
● Pipistrelle de Kuhl	3%

En février dernier, le Préfet du Cher a donné son accord à un projet de 4 éoliennes sur la commune de St Germain des Bois. Une aberration au vu des enjeux environnementaux !

Ce projet qui date de 2018, situé en zone agricole (lieu-dit Les Peurnes), se trouve à proximité immédiate du massif de Barantheaume, massif essentiellement communal dont une partie est classée en ZNIEFF (Zone Naturelle d'Intérêt Faunistique et Floristique) et une autre petite partie (la plus proche du projet) est classée en Natura 2000 (Coteaux, bois et marais calcaires de la Champagne Berichonne). À ce titre, c'est une zone sensible pour la cigogne noire, susceptible de nicher dans le massif et bien sûr les chauves-souris.

C'est également un couloir de migration des grues cendrées. Enfin, la plaine agricole qui doit accueillir ce projet convient aussi aux grands rapaces pour nicher (busards).

On pourrait ajouter les deux ENS (Espaces Naturels Sensibles) des Marais de Contres et des Chaumes de la Pérille à quelques kilomètres seulement.

Ce feu vert donné par la Préfecture l'a été contre l'avis de la Commission Départementale de la Nature, des Paysages et des Sites (CDNPS) et contre celui de la Commission Départementale de Préservation des Espaces Naturels, Agricoles et Forestiers (CDPENAF). Nature 18 siège dans ces deux commissions et a émis un avis défavorable, compte tenu des enjeux en terme de biodiversité. Ajoutons que la commune de St Germain des Bois était opposée à ce projet ainsi qu'une très forte majorité des communes et des Communautés de Communes concernées (et donc invitées à se prononcer).

Par contre, le Commissaire-enquêteur a rendu un avis favorable malgré la déferlante d'avis contre ce projet (sur les 300 avis émis) lors de l'enquête publique qui s'est déroulée de fin août à fin septembre 2022. Il faut savoir en effet que l'avis du commissaire-enquêteur est quasiment toujours favorable (sans doute à plus de 95%), les commissaires-enquêteurs trop « critiques » étant bien souvent « remerciés » !



Manifestation à Barantheaume le 28 septembre 2021 © ASDE

En septembre dernier, invitée par l'ASDE (Association Sennéchoise de Défense de l'Environnement), Nature 18 est venue à la rencontre des habitants pour rappeler sa position dans ce dossier. Si notre association n'est bien sûr pas opposée au développement des énergies renouvelables, cela ne peut et ne doit pas se faire au détriment de la biodiversité, comme c'est trop souvent le cas !

Jacques Lamy
Secrétaire de Nature 18

Pour plus d'informations sur ce projet : <https://stopeolienberry.fr/st-germain-des-bois/>

Comment intervient Nature 18 ? Les inventaire Faune Flore pour Les projets éoliens

Les parcs éoliens sont en pleine expansion. Cette augmentation résulte de la volonté de lutter contre les émissions de gaz à effet de serre qui sont reconnus comme la principale cause anthropique du réchauffement climatique.

Le passage à des sources d'énergies renouvelables devrait ainsi permettre de réduire considérablement les émissions de gaz à effet de serre. Mais l'augmentation importante des éoliennes dans nos paysages n'est pas sans conséquence pour la faune, et notamment l'avifaune (*Ensemble des espèces d'oiseaux sur une région donnée, comprenant des espèces sédentaires et saisonnières.*)

Les parcs éoliens, pour être efficaces, se situent dans les milieux ouverts exposés aux vents. Les contraintes de localisation terrestres des éoliennes sont nombreuses : une localisation en adéquation avec la ressource éolienne, prenant en compte l'impact visuel sur le paysage, considérant l'aviation civile et militaire, les champs électromagnétiques, l'hydrologie, l'écologie et l'archéologie.

Ces zones ont une population humaine souvent plus faible que les autres, limitant ainsi l'impact pour l'homme, mais créant notamment un conflit avec la conservation des espèces d'oiseaux rares et menacés. Les éoliennes sont effet susceptibles d'affecter les habitats nécessaires pour la reproduction, l'hivernage et la migration de nombreuses espèces d'oiseaux. Leur impact sur l'avifaune est très variable et dépend notamment du type d'éoliennes, de la topographie des lieux, des habitats présents, et enfin des espèces présentes et de leurs effectifs. Les impacts peuvent être multiples : fragmentation des habitats, réduction des territoires mais le principal reste la collision.

L'étude de la faune et de la flore est obligatoire avant un projet d'aménagement d'envergure comme un parc éolien.

Plusieurs bureaux d'études sont missionnés par les développeurs éoliens pour réaliser des suivis d'un an sur la faune et la flore du secteur du projet. Dans ce cadre, certains bureaux d'études font appel à Nature 18 pour avoir une expertise sur ces enjeux de biodiversité.

En effet, l'association est un acteur incontournable dans la connaissance de la biodiversité du département à travers notre base de données www.faune-cher.org qui référence près de 850 000 données. L'enjeu autour des oiseaux (au-delà des chauves-souris que traitent directement le Muséum d'Histoire Naturelle de Bourges cf p.22) est le plus important face aux parcs éoliens.

Nature 18 peut donc réaliser une étude bibliographique des connaissances avifaunistiques connues sur le secteur du parc éolien et des enjeux que cela impliquent. Cette étude est ensuite remise au bureau d'études afin qu'il soit pris en compte dans leur expertise qui sera étudiée par les instances décisionnaires pour valider ou non le projet.

De plus, notre connaissance du territoire autour de la biodiversité permet aussi d'intervenir dans le cadre des enquêtes publiques pour alerter sur les enjeux oiseaux face à ces projets. Ces avis/interventions sont aussi censés être pris en compte par les instances.



Nature 18 réalise des études bibliographiques des connaissances avifaunistiques connues sur le secteur des parcs éoliens

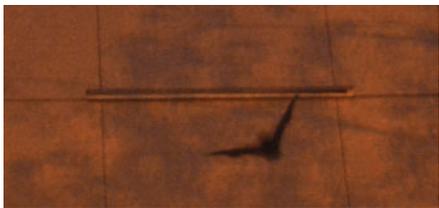
Vous l'aurez donc compris, Nature 18 est reconnue comme experte dans la connaissance de la biodiversité du Cher grâce aux nombreuses contributions des naturalistes qui saisissent sur notre base de données www.faune-cher.org, grâce aussi au travail des formateurs/vérificateurs des observations saisies afin de garantir le sérieux de la base, grâce aux bénévoles et salariés qui réalisent les analyses et expertises de cette connaissance auprès des bureaux d'études et/ou lors des enquêtes publiques.

Mais même si l'enjeu biodiversité nous semble parfois très important, les décisionnaires pour valider les projets restent le préfet/l'état (cf p.23)

Sébastien Brunet
Chargé de mission biodiversité

Rénovation thermique et faune sauvage

Transition énergétique et biodiversité ne riment pas toujours. Vertueuse dans son principe, l'isolation thermique par l'extérieur (ITE) transforme maisons et immeubles en bunkers et prive d'habitat de nombreuses espèces.



Noctule à l'envol

La transition énergétique ne se réduit pas à la production d'énergie renouvelable. Son enjeu est une division par deux de notre consommation d'énergie d'ici 2050. On comprend l'importance de l'isolation quand on sait que les secteurs résidentiels et tertiaires représentent à eux deux 43% de la consommation. En choisissant d'isoler leur maison par l'extérieur, donc de l'envelopper d'une peau isolante, les propriétaires pensent bien faire. La technique, très performante, est devenue obligatoire le 1er janvier 2017 en cas de ravalement important de façades en briques ou en béton. Et pourtant, elle prive d'habitat de nombreux animaux : chauves-souris, oiseaux, reptiles, insectes. Certains, comme les chauves-souris, risquent même d'être emmurés vivants. Des solutions existent mais elles sont rarement préconisées par les entrepreneurs, pas toujours sensibilisés à la biodiversité et soucieux de ne pas ajouter de contraintes supplémentaires qui alourdiraient une addition déjà conséquente. Il faut une réelle volonté citoyenne pour mettre en place un programme de rénovation qui laisse une place à la faune sauvage.

Faire un diagnostic

Avant d'entreprendre des travaux, une inspection complète du bâti est indispensable. L'étape est fondamentale car elle permet d'identifier nos petits colocataires et de définir les actions d'aménagement à effectuer. Il faut inspecter tous les recoins, même les plus petits. La présence de nids d'oiseaux

(hirondelle, rouge-queue noir, martinet) est facile à détecter à vue mais pour dépister les chauves-souris, il faut rechercher des traces. Les signaux sonores bien audibles des colonies ou la présence de guano peuvent révéler leur présence, mais les chauves-souris peuvent aussi passer inaperçues quand elles sont solitaires, en hibernation ou dans une anfractuosité invisible. Les chauves-souris se glissent sous les corniches des terrasses et les bardages, dans les joints de dilatation et les dispoitements des huisseries.

Agir en amont

Nous retrouvons Laurent, Amélie et Laurie. Le trio très actif du groupe chauves-souris œuvre en partenariat avec les bailleurs sociaux Val de Berry et France Loire. Ils interviennent sur les chantiers de rénovation des immeubles des villes de Bourges, Saint-Amand et Vierzon. Réalisée en 2018, la rénovation de l'IUT de Bourges, un des premiers gros chantiers, s'est étalée sur plus d'un an avec un suivi au fil des semaines. Dans le chantier actuel au Clos du Roy (8 immeubles) à Vierzon, nos chiroptologues ont dû faire l'inspection d'une tour de huit étages. Les bailleurs sociaux sont demandeurs. Ils signalent au Muséum

les projets de réhabilitation pour qu'un diagnostic puisse être établi. Ils s'investissent réellement pour les chauves-souris puisque ce sont eux qui payent les gîtes (300 à 400 € l'unité).

Une opération délicate

« On a mis six ans pour mettre en place une méthode et des gîtes adéquats, mais maintenant, ça roule », se réjouit Laurent. Lorsque des chauves-souris sont repérées, il faut les déplacer, donc demander une autorisation puisque ce sont des espèces protégées. Il faut également étudier comment installer les nichoirs tout en sensibilisant les habitants pour les aider à accepter une cohabitation qui ne va pas forcément de soi. L'équipe du groupe chauves-souris, toujours imaginative, doit parfois inventer des dispositifs pour permettre le suivi après les travaux. À l'IUT de Bourges, plusieurs étudiants ont participé. L'opération est réussie puisque les noctules sont aussi nombreuses qu'avant les travaux. De l'investissement, mais de l'efficacité et des bons retours : depuis 2018, une cinquantaine de nichoirs ont été installés sur une trentaine d'immeubles occupés par des chauves-souris.

Danièle Boone



Installation de nichoirs dans le cadre d'une rénovation

La voiture électrique : une fausse bonne idée ?

Promue par les industriels et les politiques, la voiture électrique serait le véhicule qui permettrait de limiter la catastrophe environnementale. Après analyse, rien n'est moins sûr.

La transition vers la voiture électrique semble vouloir se réaliser à marche forcée et ce, sans vraiment d'explications scientifiques et rationnelles : il n'y a même pas de rappels sur ce qu'est l'énergie. Reprenons la devise de Lavoisier : « Rien ne se perd, rien ne se crée, tout se transforme ». Il faut donc comprendre que pour déplacer une masse d'un point « A » vers un point « B », à l'issue du travail, la même quantité d'énergie d'origine électrique ou d'origine fossile aura été utilisée... Donc de ce côté, pas de miracle, mais avec l'électricité, il n'y a pas de pollution directe et visible me direz-vous. Peut-être, mais nous allons essayer de creuser un peu. D'où vient l'énergie électrique aujourd'hui ? Essentiellement du nucléaire mais l'objet de l'article n'est pas de débattre sur le bien-fondé du nucléaire et de ses déchets à gérer sur le très long terme... Quand tout le parc automobile sera passé à l'électrique, serons-nous en mesure de fournir le volume énergétique nécessaire alors que depuis l'hiver dernier on nous demande de réduire drastiquement nos consommations y compris nos chargeurs de téléphones...

Mais revenons au véhicule de nouvelle technologie dite « verte »

Pour exemple, prenons la plus performante du marché : « La TESLA S ». Sa performance maximum se limite à 500km et ce, sans utiliser les servitudes telles que phares, essuie-glace, etc... Par pudeur, nous ne parlerons pas des batteries déchargées suite aux bouchons qui ne manqueront pas d'exister notamment l'hiver, lors des jours de neige et verglas qui provoqueront une pagaille extraordinaire

dans les villes et leurs périphéries. Déjà des dépanneurs prévoyants et opportunistes se sont équipés de groupes électrogènes tractés pour venir au secours des naufragés de la route...

Grave inconvénient : la masse de la batterie (1/4 de la masse totale du véhicule) est énergivore puisqu'il faut la transporter et c'est encore plus impactant sur les hybrides qui transportent en plus un moteur thermique en relais. C'est donc coûteux !

Pour les construire, ces batteries nécessitent des métaux et des terres rares qui débouchent malheureusement sur de l'exploitation humaine notamment infantile. En effet, toutes ces ressources se trouvent principalement dans les pays pauvres voire très pauvres. Dans chaque batterie de « TESLA », on trouve 16Kg de Nickel, 15 Kg de Lithium, 10 Kg de Cobalt, pour les éléments les plus importants. Le Nickel est extrait pour l'essentiel

en Nouvelle Calédonie, c'est un métal rare difficile à extraire et son traitement est extrêmement polluant pour les sols, les eaux marines, la faune et la flore

En Amérique du Sud, le lithium est extrait en Argentine, au Chili et en Bolivie. Dans ce dernier pays, on pompe sous les lacs salés asséchés (salar) avec pour conséquence d'altérer la circulation des eaux souterraines dans un pays qui a à faire face à de sévères difficultés d'approvisionnement en eau douce potable. C'est donc une catastrophe écologique, mais comme cela concerne un des pays les plus pauvres du monde, cela a fort peu de conséquence sur le business mondial.

Le Cobalt provient principalement du Congo où les enfants sont exploités sans vergogne sans que cela suscite de réactions indignées et efficaces de la part des pays développés tels que le nôtre.



Une voiture électrique en charge à une borne

Les constructeurs de voitures, confrontés au poids des batteries se voient par ailleurs contraints d'alléger au maximum les carrosseries, car plus la masse à transporter est élevée, plus on consomme d'énergie, c'est une évidence ! Afin de tenter d'atteindre au mieux cet objectif, ils utilisent des matériaux légers tels que les plastiques et l'aluminium dont on connaît les effets négatifs à long terme sur l'environnement. Concernant les plastiques, nul ne peut ignorer aujourd'hui au regard de l'actualité leurs effets redoutables sur la faune marine et la santé humaine, quant à l'aluminium, pour l'obtenir et l'affiner, il nécessite une production électrique considérable et produit les fameuses boues rouges que l'on rejette sans état d'âme directement en Méditerranée.

Parlons maintenant de la problématique des trajets pour lesquels, le potentiel énergétique de la batterie est insuffisant et nécessite une recharge ou plusieurs recharges en cours de route. Il faudra déjà trouver une borne, attendre son tour quelquefois un bon moment et patienter le temps de la recharge et c'est relativement long. Les tarifs sont de plus en plus élevés et les opérateurs qui ne sont pas des philanthropes appliquent et vont appliquer (comme pour les autoroutes) des tarifs qui vont devenir prohibitifs. Et je ne parle pas du « recyclage » et de la gestion des déchets pour ces batteries arrivées en fin de vie...

En conclusion, vous aurez compris que, pour moi, la voiture électrique n'est pas la panacée. Par contre, je pourrais éventuellement opter pour de petits véhicules destinés à un usage exclusivement urbain, sans plus.

Jean-Pierre Thyron

Administrateur de nature 18, représentant de l'association au Conseil de l'Environnement et des risques sanitaires et technologiques (CoDERST)

Une mine de lithium dans l'Allier



Vue du site minier de Beauvoir dans l'Allier © Iméry

Le lithium est un minerai indispensable pour rouler électrique et, à partir de 2035, les véhicules neufs vendus dans l'Union européenne ne devront être que des voitures électriques, l'objectif étant de réduire les émissions de gaz à effet de serre. En France, le lithium est actuellement importé principalement du Chili ou de Chine. Mais à partir de 2027, il sera produit à Echassières dans le département voisin de l'Allier. Le potentiel de ce site exploité par le groupe français de minéraux industriels Imerys est estimé entre 375 000 et un million de tonnes. Ce sera l'une des plus grandes mines de lithium d'Europe. Elle devrait permettre d'équiper l'équivalent de 700 000 véhicules électriques par an. Les politiques et les industriels se félicitent mais quid de la biodiversité et du cadre de vie des habitants ?

Ce nouveau projet minier pose en effet des questions environnementales. Le site est au cœur d'une forêt très ancienne, encore relativement sauvage. La forêt domaniale des Collettes est d'ailleurs classée site Natura 2000 et zone naturelle d'intérêt écologique faunistique et floristique. Elle abrite des espèces rares qui figurent sur la liste rouge des espèces menacées comme l'écrevisse à pattes blanches, le sonneur à ventre jaune ou encore la rosalie des Alpes sans compter la flore, elle aussi, très riche.

Pour trouver du lithium, il faut creuser entre 75 et 300 mètres et extraire 100 tonnes de roche pour en récupérer une de lithium. Le groupe Iméry parle d'une « exploitation responsable ». La mine sera souterraine et selon le groupe, « cela va réduire, voire supprimer totalement, les impacts sur l'environnement ». Mais d'après Antoine Gatet, vice président de notre fédération France Nature Environnement, « on ne sait pas extraire de la matière du sous-sol de façon propre, car une mine ça implique toujours à côté une grosse usine chimique de transformation, ce qui entraîne une exploitation, et à terme une pollution, de l'eau et des quantités importantes de déchets qu'on ne sait pas gérer. » Il faut en effet 200 millions de litres d'eau pour fabriquer 1 tonne de lithium or tous les signaux sont au rouge et la sécheresse menace partout dans le monde. A tout cela, il faut ajouter la création des infrastructures et du trafic routier qui en découlera.

Ainsi on continue sans vergogne à puiser dans les ressources naturelles sans aucun égard pour le vivant et ses écosystèmes avec l'alibi de la lutte contre le changement climatique et celui de la souveraineté industrielle car, même si le potentiel quantifié semble substantiel, c'est une ressource qui n'est pas infinie.

Danièle Boone

L'indispensable sobriété

Notre société vit aujourd'hui en « état d'overdose », dopée à la consommation de ressources : nous consommons beaucoup trop, et plus que ce que notre planète est capable de reconstituer. Face à ce constat a émergé le concept de « sobriété », désormais omniprésent dans les médias et dans les discours publics. Souvent interprétée à tort comme synonyme de privation, de décroissance ou de retour en arrière, la sobriété serait plutôt comme la recherche d'un équilibre entre besoins et ressources disponibles.

En 2022, l'empreinte écologique de la France est de presque 3 planètes par an ! Nous dégradons le climat, détruisons la biodiversité et les écosystèmes. Nous polluons les milieux avec de multiples substances (azote, phosphore, plastiques, produits chimiques). Nous épuisons les ressources minérales et fossiles de la planète...

La communauté scientifique est unanime sur le fait qu'il y a une urgence à inverser la tendance ! Les technologies vertes pourraient-elles nous permettre de faire la transition écologique sans remettre en cause notre façon de consommer ?

L'efficacité énergétique et les solutions technologiques peuvent-elles remplacer la sobriété ?

Lorsque l'on parle d'efficacité, on conserve un même modèle de production, mais on consomme moins de kilowattheures pour un même niveau de production. Avec la sobriété, on remet en cause ce modèle. Lorsqu'une commune remplace ses lampadaires à incandescence par des lampadaires LED, par exemple, elle améliore l'efficacité de son éclairage public.

L'alternative sobre consisterait à les éteindre aux heures les moins fréquentées de la nuit, voire à se passer d'éclairage dans de nombreux secteurs pour ne pas dépenser d'énergie inutile et respecter la biodiversité.

Parce que l'efficacité énergétique ne requiert pas de changement de modèle, nos décideurs placent souvent

Le lourd bilan énergétique du numérique

Le numérique représente aujourd'hui (selon les sources) 10 à 15% de la consommation mondiale d'électricité et 4% de la part des émissions de gaz à effet de serre selon l'ADEME.

Environ 30 % de cette consommation électrique est imputable aux équipements terminaux (ordinateurs, téléphones, objets connectés), 30 % aux data centers qui hébergent nos données. 40 % de la consommation est liée aux réseaux qui sont constellés d'antennes et de routeurs (un simple routeur consomme 10 kW par an).



tous leurs espoirs en elle. Mais miser uniquement sur l'innovation technique pour réduire notre consommation d'énergie s'avère illusoire. De manière générale, on observe en effet que l'énergie économisée grâce aux gains en efficacité est bien souvent reportée sur d'autres usages. Ainsi, si l'on compare une 2CV des années 1960 à une voiture des années 2000, les deux consomment autant, alors que les moteurs thermiques ont beaucoup gagné en efficacité. Ces gains ont été compensés par le fait que nos voitures sont désormais plus lourdes, plus rapides et truffées de technologie. Au final... la voiture consomme toujours autant de carburant et le problème, c'est qu'il y a beaucoup plus de voitures.

Quand la publicité nous pousse à trop consommer

Depuis le début de l'accélération de l'exploitation des énergies fossiles (140 ans), nous sommes entrés dans une forme d'illusion fondée sur l'idée de disponibilité permanente et à volonté de nos ressources. Cette croyance totalement erronée continue de structurer notre culture, l'organisation de nos sociétés et autorise, voire encourage, des habitudes de consommation effrénées.

Ajoutez à cela un fort matraquage publicitaire, et s'extraire des filets de la consommation devient une opération quasi impossible.

Envisager une société sobre nécessiterait de déconstruire notre imaginaire

de la « toute-puissance », glorifiant la vitesse et associant les usages énergivores au bonheur et à la réussite sociale. Cet imaginaire viriliste est omniprésent dans la publicité et le cinéma. En comparaison, les représentations de la sobriété font pâle figure : dans l'imaginaire de beaucoup de personnes, elle est associée à l'ascèse et à la privation.

Pour une sobriété librement consentie

Pour les consommateurs aisés, renoncer à certains biens matériels est plus facile que pour ceux qui n'ont rien... chez nous ou dans les pays « pauvres ». Poser la question de vivre mieux avec moins à ceux qui n'ont rien est indécent et le restera tant que celles et ceux qui ont les moyens de renoncer au superflu ne le feront pas.

En France, les 10% les plus aisés émettent cinq fois plus de carbone que la moitié la plus pauvre de la population.

Dans le monde les 10% les plus riches émettent autant de gaz à effets de serre que les 50% les plus pauvres.

C'est bien la question de la répartition des richesses qui est essentielle si l'on veut arriver à une sobriété qui ne soit pas subie. Il nous faut mettre en œuvre des politiques de répartition plus équitables destinées à la fois à préserver l'environnement et à garantir le bien-être collectif.

Comment agir à mon échelle pour plus de sobriété ?

Camille Etienne, activiste et militante écologiste expliquait dans le documentaire *Planète (in)habitable* qu'il fallait rendre la sobriété attrayante, « La seule façon dont on peut accepter de perdre du confort, c'est de se lancer un défi ! Aujourd'hui le défi c'est de sauver la planète ! »

Si des mesures collectives et systémiques sont indispensables, les écogestes individuels ont également leur utilité, surtout s'ils s'inscrivent dans une démarche globale pour repenser ses besoins. Parmi les pistes d'action à envisager :

Commencez par faire le bilan de vos usages pour distinguer le nécessaire du superflu : puis-je consommer moins ? Et pour ce qui m'est nécessaire, puis-je consommer mieux ? Vous pouvez calculer votre empreinte carbone (<https://avenirclimatique.org/calculer-empreinte-carbone/>) et identifier les leviers d'action les plus pertinents, ou encore adopter la méthode BISOU pour sortir de la surconsommation :

Besoin : est-ce que j'ai vraiment besoin de cet objet ?

Immédiat : est-ce qu'il me le faut maintenant ?

Semblable : est-ce que je n'ai pas déjà quelque chose de similaire chez moi ?

Origine : d'où vient le produit ?

Utile : est-ce qu'il va réellement me servir ?

Une fois que vous avez fait le point sur vos usages et vos besoins véritables, c'est le moment de vous renseigner sur leurs impacts et la manière de les réduire. Vous pouvez notamment consulter les sites de l'ADEME, Ecowatt, Change, etc...

Enfin : Mobilisez-vous pour faire bouger les politiques publiques, en écrivant à votre maire ou votre députée, ou en soutenant l'action d'associations engagées sur le sujet !

Elodie Jarry

Sources : Reporterre, France Nature Environnement, ADEME, InraE, Notre planète (in)habitable, Greenpeace, ecologie.gouv.fr, Journal du CNRS

Au boulot, à vélo !

A Nature 18, nous sommes 3 salariés à venir travailler régulièrement à vélo ! Rémi, Antoine et Elodie, habitant sur Bourges, nous pédalons entre 3 et 4 fois par semaine, selon la météo et les diverses activités que nous avons en dehors de l'association.

Activité sportive, conscience écologique, économie d'essence et d'entretien de nos voitures, les raisons de venir à vélo sont nombreuses !



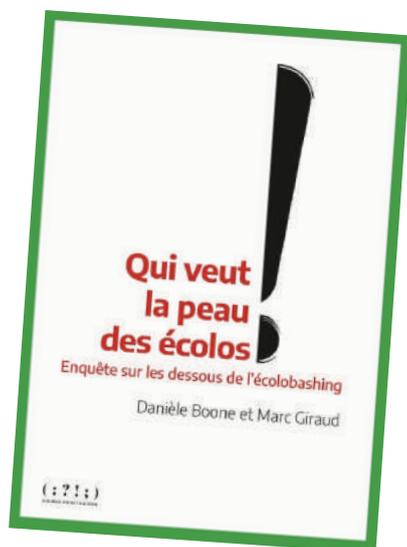
Seul point noir, les pistes cyclables à Bourges sont encore peu développées et certains axes importants restent dangereux.

Nature 18 offre chaque année en décembre une prime vélo, plafonnée à 275€. Nous en bénéficions tous les trois, cette somme permet d'entretenir son vélo ou d'acheter de nouveaux équipements.

Au-delà du travail, nous roulons quotidiennement à vélo, pour des petites courses, rejoindre le centre-ville de Bourges, c'est un moyen de transport doux, rapide et pratique !

Situation paradoxale, l'extérieur des locaux de Nature 18 n'est pas équipé d'arceaux vélos, nous les stockons donc à l'intérieur du local !

Pages " lectures "



Qui veut la peau des écolos ?

par Danièle Boone et Marc Giraud

Danièle Boone et Marc Giraud sont tous les deux membres de l'association des Journalistes pour la Nature et l'Écologie (JNE). Marc Giraud est également porte parole de l'ASPAS (association de protection des animaux sauvages) et auteur de nombreux ouvrages sur la nature. Danièle, elle, est bien connue des adhérents de Nature 18, administratrice de l'association, elle est l'auteure de nombreux ouvrages sur la nature.

Dans ce livre de 2021, oh combien d'actualité aujourd'hui, les auteurs dénoncent le « bashing » méthode consistant à dénigrer une personne ou un mouvement pour décrédibiliser ses propos ou ses écrits.

« Qui veut la peau des écolos ! » recense méthodiquement les atteintes portées depuis de nombreuses années contre les écologistes, qu'ils soient de simples citoyens, des membres d'ONG, des militants, des scientifiques ou encore des auteurs ou des journalistes.

Les vocables péjoratifs ou trompeurs, les violences sur les biens et les personnes, la surveillance policière, les baisses de subventions d'associations, la diminution des enquêtes publiques et les lois remettant en cause des droits de l'environnement y sont notamment présentés.

L'ouvrage décortique ainsi notamment la méthode des procès-baillois, des décisions administratives illégales ainsi que la détresse de certains fonctionnaires d'État chargés de la défense de l'environnement.

Ce livre met en garde les lecteurs contre des mesures qui fragilisent la démocratie dans notre pays.

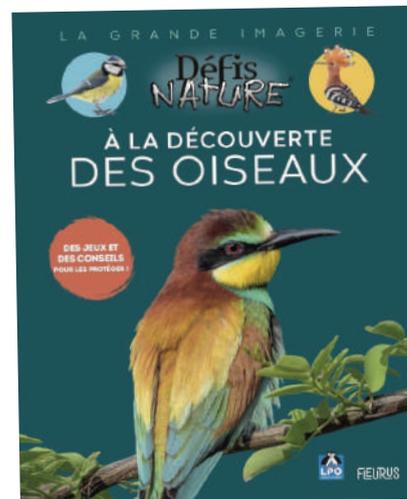
Il sensibilise aussi sur les combats écologiques d'aujourd'hui.

Un ouvrage dense et percutant, bouleversant et parfois inquiétant.

A lire absolument !

Philippe Van Nieuwkerke

*Éditions Double ponctuation,
198 pages, 16 €*



À la découverte des oiseaux

par Danièle Boone

Le dernier livre de Danièle Boone invite les enfants de 6 à 12 ans à partir à la découverte des oiseaux d'Europe, de leurs caractéristiques physiques, de leur alimentation, de leur habitat, de leur caractère, pourquoi ils chantent, comment ils s'aiment, leur intelligence...

Elle les alerte aussi sur les dangers courus par les oiseaux aujourd'hui et les incite à les protéger en trouvant les bons gestes pour les aider.

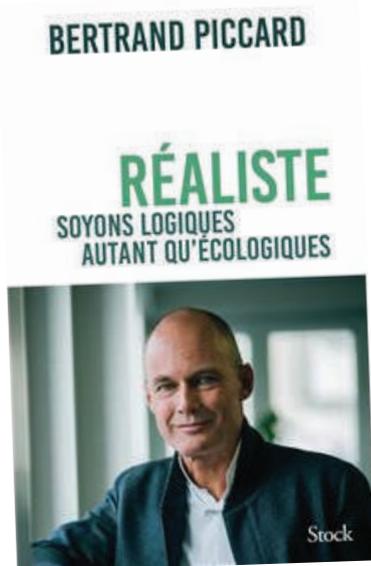
Par une approche basée sur le jeu, au travers d'expériences, de quizz, ce livre permet aux enfants d'apprendre en s'amusant, mais aussi d'illustrer leurs cahiers ou de décorer leur chambre grâce aux planches de photos à découper.

Au travers de la présentation d'espèces qui vivent près de chez nous, Danièle Boone sait capter l'attention des jeunes lecteurs et parce que les parents ne savent pas tout sur tout, elle sait capter aussi celle des parents qui liront et reliront avec leurs enfants ce livre pour en savoir plus sur les oiseaux.

Alors, petits et grands, de 6 à 12 ans et même de 7 à 77 ans et au delà, toutes et tous à la découverte des oiseaux !

Philippe Van Nieuwkerke

Éditions Fleurus, « Défis nature », 32 pages, 8,95 €, pour enfants de 6 à 12 ans.



REALISTE, soyons logiques autant qu'écologiques de Bertrand Piccard

On ne présente plus Bertrand Picard, premier homme à faire le tour du monde en ballon (1999) et le tour du monde en avion solaire (2015/2016), ses exploits parlent pour lui.

Quelle est sa vision du monde actuel et de la façon de traiter les problèmes environnementaux, quel est son message de pionnier ?

Son propos est contenu dans le titre du livre. Pas de révolution, pas de recherche de la solution miracle qui nous sauverait du désastre écologique annoncé, mais commençons par mettre en œuvre de façon rigoureuse et logique les solutions prouvées déjà connues.

Sa fondation Solar Impulse a recensé 1300 innovations dans tous les domaines de l'environnement qui ont été validées, chacun pouvant les consulter en allant sur son site.

Il est clair, cela ne résoudra pas tout mais on pourrait déjà faire 50% du chemin et ainsi rentrer de manière

concrète dans le cercle vertueux d'une écologie sérieuse et maîtrisée, loin des bla bla habituels et des grandes déclarations.

Il s'appuie sur sa propre histoire familiale où père et grand-père ont été des pionniers (invention du bathyscaphe) et sa formation de médecin psychiatre pour démontrer les mécanismes humains qui entravent nos actions écologiques.

Il n'hésite pas à choquer les bonnes consciences quand il parle de réconcilier écologie et économie. Son propos est particulièrement clair et fluide et au delà des polémiques.

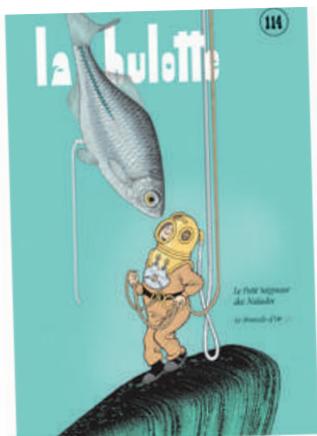
Inutile d'être pessimistes, soyons tout simplement réalistes !

À lire impérativement par tous ceux qui ne se résolvent pas au désespoir et qui ont envie d'action positive.

Christian Leplat

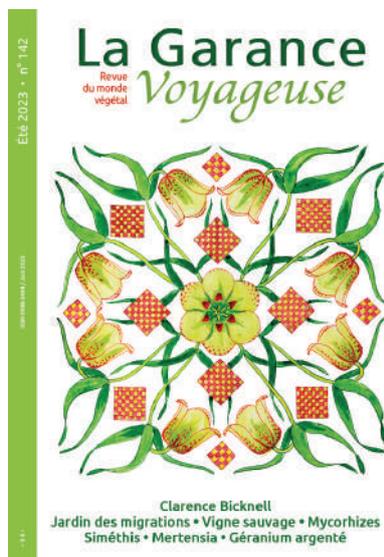
Éditions Stock, 180 pages, 16 €

Les nouveautés de la bibliothèque de Nature 18



Le journal la hulotte

Nature 18 est abonnée à la Hulotte depuis ses débuts. Vous pouvez retrouver l'ensemble de la collection au local de l'association.



Le numéro d'été de La Garance voyageuse est arrivé

L'été s'annonce encore très chaud. Alors, trouvez-vous une petite place à l'ombre dans le jardin, au frais avec les persiennes fermées, un verre d'eau fraîche à portée de main et parcourez le nouveau numéro de La Garance voyageuse ! Entre les jardins du MUCEM, les plantes d'altitude ou de latitudes un peu plus élevées, vous aurez aussi l'occasion de découvrir un artiste britannique du XIXe siècle... De belles heures de lecture en perspective.

Les actualités de notre fédération France Nature Environnement

France Nature Environnement Centre-Val de Loire est résolument engagée dans la transition énergétique qui repose sur 3 piliers : mettre l'accent sur la sobriété et l'efficacité énergétiques et tourner le dos aux énergies fossiles et fossiles grâce aux énergies renouvelables.

Fin 2022, FNE CVL a conçu et édité une série de quatre livrets exprimant son positionnement quant aux énergies renouvelables.

Ces livrets sont en téléchargement libre et gratuit sur le site <https://fne-centrevalde Loire.org/> dans la rubrique Je découvre > nos publications.

Vous pouvez également emprunter ces livrets, formats papier, au local de Nature 18.



Ou comment mieux prendre en compte la biodiversité dans les circuits d'alimentation des grosses chaufferies bois publiques en Centre-Val de Loire



Livret énergie # Bois, énergie et biodiversité

Ou comment mieux prendre en compte la biodiversité dans les circuits d'alimentation des grosses chaufferies bois publiques en Centre-Val de Loire.



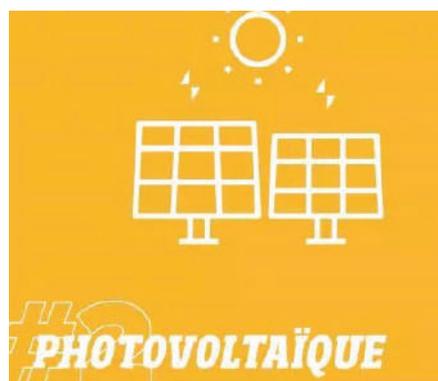
L'impact des éoliennes sur la biodiversité en région Centre - Val de Loire

France Nature Environnement Centre-Val de Loire est résolument engagée dans la transition énergétique qui repose sur 3 piliers : mettre l'accent sur la sobriété et l'efficacité énergétiques et tourner le dos aux énergies fossiles et fossiles grâce aux énergies renouvelables.



Livret énergie #1 L'impact des éoliennes sur la biodiversité en région Centre-Val de Loire

Les éoliennes, appelées également aérogénérateurs, utilisent la force du vent pour faire tourner des pales et transformer l'énergie mécanique en électricité. Afin que le développement de cette filière soit le plus vertueux possible, il est essentiel de prendre en compte les enjeux environnementaux, notamment vis-à-vis de la biodiversité, pour créer des échanges constructifs entre les associations de protection de l'environnement, les gestionnaires publics du territoire, les citoyens et les porteurs de projets.



L'impact des panneaux solaires photovoltaïque sur la biodiversité en région Centre - Val de Loire

France Nature Environnement Centre-Val de Loire est résolument engagée dans la transition énergétique qui repose sur 3 piliers : mettre l'accent sur la sobriété et l'efficacité énergétiques et tourner le dos aux énergies fossiles et fossiles grâce aux énergies renouvelables.



Livret énergie #2 Photovoltaïque

L'utilisation des panneaux solaires photovoltaïques apparaît pour France Nature Environnement Centre - Val de Loire comme un élément essentiel à cette transition. Pour que le développement de cette filière soit le plus vertueux possible, il est essentiel de prendre en compte les enjeux environnementaux, notamment de la biodiversité, et de créer un échange constructif entre les associations de protection de l'environnement et les porteurs de projets.



Concilier méthanisation et préservation de la biodiversité en région Centre-Val de Loire

France Nature Environnement Centre-Val de Loire est résolument engagée dans la transition énergétique qui repose sur 3 piliers : mettre l'accent sur la sobriété et l'efficacité énergétiques et tourner le dos aux énergies fossiles et fossiles grâce aux énergies renouvelables.



Livret énergie #3 Méthanisation

Au sein des énergies dites renouvelables, la production de biogaz par la méthanisation apparaît comme l'un des moyens de la transition énergétique dans les territoires. L'intérêt de cette énergie est de permettre de se substituer aux carburants fossiles en produisant un gaz renouvelable aisément utilisable y compris comme BioGNV, (Gaz naturel pour véhicules)